

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 1946
VERGADERING VAN WOENSDAG 20 MAART 1946

SOMMAIRE :

MESSAGES :

SÉNAT :

Constitution, page 28.

COUR DES COMPTES :

1. Décès d'un conseiller, p. 28.
2. Délibérations prises par le conseil des ministres en matière budgétaire, p. 28.
3. Exposé d'un dissentiment avec le département des travaux publics, p. 28.
4. Compte de dépenses imputées à charge du budget des dotations, p. 28.
5. Communication relative à des dépenses de départements ministériels, p. 28.

JUSTICE :

Transmission de demandes de naturalisation, p. 28.

PROPOSITIONS DE LOI (Autorisation d'impression) :

Le bureau a autorisé l'impression et la distribution de huit propositions de loi, p. 28.

VALIDATION DES POUVOIRS :

La Chambre procède à la validation des pouvoirs de membres suppléants, p. 29.

NOMINATION DES QUESTEURS :

MM. Pierco, Hoen, Chalmet, Merget, Marck et Borremans sont, par acclamations, proclamés questeurs de la Chambre des représentants, p. 30.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT (Discussion) :

1. Discussion de la déclaration du gouvernement. *Orateurs* : M. De Schryver, Buset, Devèze, Terive, M. Spaak, premier ministre, p. 30.
2. Dépôt d'un ordre du jour de confiance, p. 48.
3. Clôture de la discussion, p. 48.
4. Vote par appel nominal, p. 48.

INTERPELLATION (Demande) :

De M. Blavier à M. le ministre des finances (Application de l'arrêté fiscal de juin 1942 aux planteurs de tabac), p. 48.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE :

La Chambre s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure, p. 49.

QUESTION :

Une question a été remise au bureau par M. Welter, p. 49.

PÉTITIONS :

Leur analyse figure à la fin de la séance, p. 49.

INHOUDSOPGAVE :

BOODSCHAPPEN :

SENAAT :

Samenstelling, bladzijde 28.

REKENHOF :

1. Overlijden van een raadsheer, blz. 28.
2. Beslissingen door den raad van ministers genomen inzake begrotingen, blz. 28.
3. Uiteenzetting van een meeningsverschil met het departement van openbare werken, blz. 28.
4. Rekening van uitgaven ten laste van de dotatiebegrooting, blz. 28.
5. Mededeeling betreffende uitgaven van ministerieele departementen, blz. 28.

JUSTITIE :

Overmaken van naturalisatieaanvragen, blz. 28.

WETSVOORSTELLEN (Toelating tot drukken) :

Het bureau heeft toelating verleend tot het drukken en rond-deelen van acht wetsvoorstellen, blz. 28.

GELDIGVERKLARING VAN GELOOFSBRIEVEN :

De Kamer gaat over tot de geldigverklaring van de geloofs-brieven van opvolgende leden, blz. 29.

BENOEMING VAN DE QUAESTOREN :

De heeren Pierco, Hoen, Chamet, Merget, Marck en Borremans worden, bij handgeklap, uitgeroepen tot quaestoren van de Kamer der volksvertegenwoordigers, blz. 30.

REGEERINGSVERKLARING (Bespreking) :

1. Bespreking van de regeeringsverklaring. *Spreekers* : de heeren De Schryver, Buset, Devèze, Terive, Spaak, eerste-minister, blz. 30.
2. Indiening van een motie van vertrouwen, blz. 48.
3. Sluiting van de bespreking, blz. 48.
4. Stemming bij naamaïroeping, blz. 48.

INTERPELLATIE (Vraag) :

Van den heer Blavier tot den heer minister van financiën (Toe-passing van het fiscaal besluit van juni 1942 op de tabak-planters, blz. 48).

VERDAGING VAN DE KAMER :

De Kamer gaat uiteen tot nadere bijeenroeping, blz. 49.

VRAAG :

Een vraag werd ter tafel gelegd door den heer Welter, blz. 49.

VERZOEKSCRIFTEN :

Lijst aan het slot van het verslag, blz. 49.

PRESIDENCE DE M. VAN CAUWELAERT, PRESIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER VAN CAUWELAERT, VOORZITTER.

MM. Gelders et Maes, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Gelders en Maes, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

MESSAGES. — BOODSCHAPPEN.

Par message en date du 19 mars 1946, le Sénat fait connaître qu'il s'est constitué dans sa séance de ce jour.

Bij brieven van 19 Maart 1946 brengt de Senaat ter kennis dat hij in de vergadering van dien datum tot zijn samenstelling is overgegaan.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

Par lettre datée du 5 février 1946, M. le président de la Cour des comptes fait part du décès de M. Désiré Wéry, conseiller à la Cour des comptes, survenu le 4 du même mois.

Bij brief dd. 5 Februari 1946, deelt de heer voorzitter van het Rekenhof het overlijden mede, op den 4^{en} van dezelfde maand, van den heer Désiré Wéry, raadsheer bij het Rekenhof.

— Il sera fixé date ultérieurement pour pourvoir à la vacance ainsi créée.

De datum om te voorzien in de aldus ontstane vacature zal later worden vastgesteld.

Par messages en date des 3, 8, 22, 24 et 31 janvier, 1^{er}, 22 et 27 février, 4 et 5 mars 1946, M. le ministre de la justice transmet quinze demandes de naturalisation.

Bij brieven in datum van 3, 8, 22, 24 en 31 Januari, 1, 22 en 27 Februari, 4 en 5 Maart 1946, maakt de heer minister van justitie over vijftien aanvragen tot naturalisatie.

— Renvoi à la commission des naturalisations.

Verwezen naar de commissie voor de naturalisatie.

Par lettres en date des 9, 23 et 30 janvier 1946, la Cour des comptes transmet, conformément à l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846, modifié par l'article 7 de la loi du 20 juillet 1921, des délibérations prises par le conseil des ministres relatives à des dépenses faites en marge des budgets.

Par lettre en date du 6 février 1946, la Cour des comptes transmet, en exécution de la loi du 20 octobre 1846, un exposé de dissentiment qui s'est produit entre son collègue et le département des travaux publics.

Par lettre en date du 27 février 1946, la Cour des comptes adresse à la Chambre le compte des dépenses imputées à charge du chapitre II du littéra D, dotations du budget du ministère des finances pour l'exercice 1944.

Par lettres en date des 6 et 13 mars 1946, la Cour des comptes transmet, conformément à l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846, modifié par l'article 7 de la loi du 20 juillet 1921, des délibérations prises par le conseil des ministres relatives à des dépenses faites en marge des budgets.

La Cour des comptes, en date du 13 février 1946, fait à la Chambre la communication que voici :

« Monsieur le Président,

» La Cour a constaté que des départements ministériels soumettent à son visa des dépenses qui excèdent les crédits prévus aux projets de budget pour l'exercice 1945 ou qui concernent des crédits nouveaux à rattacher à cet exercice.

» Bien qu'aucun des budgets de 1945 ne soit arrêté, la Cour a fait savoir à M. le ministre des finances, par lettre de ce jour, qu'elle admettra les liquidations qui lui seront présentées dans les conditions actuelles, sous réserve que l'administration du budget prenne les dispositions nécessaires en vue d'introduire en temps opportun les amendements qui s'imposent aux projets de budget pour l'exercice 1945.

» La Cour a estimé que cette manière de procéder permettra à la Chambre des représentants d'examiner les budgets en question avec tous les éléments qui lui seront utiles pour se rendre compte des prévisions définitives de l'exercice 1945. »

Bij brieven in data van 9, 23 en 30 Januari 1946, maakt het Rekenhof, overeenkomstig artikel 14 der wet van 29 October 1846, gewijzigd bij artikel 7 der wet van 20 Juli 1921, beraadslagingen over getroffen door den ministerraad en betreffende uitgaven gedaan buiten de begrotingen.

Bij brieven in datum van 6 Februari 1946, maakt het Rekenhof, overeenkomstig de wet van 29 October 1846, een uiteenzetting over van het geschil gerezen tusschen zijn college en het departement van openbare werken.

Bij brieven in datum van 27 Februari 1946 maakt het Rekenhof aan de Kamer over de rekening der uitgaven aangerekend ten laste van kapittel II van littéra D, dotatiën der begrooting van het ministerie van financiën voor dienstjaar 1944 over te maken.

Bij brieven in datum van 6 en 13 Maart 1946, maakt het Rekenhof overeenkomstig artikel 14 der wet van 29 October 1846, gewijzigd bij artikel 7 der wet van 20 Juli 1921, beraadslagingen over getroffen door den ministerraad en betreffende uitgaven gedaan buiten de begrootingen.

Het Rekenhof doet, op datum van 13 Februari 1946, onderstaande mededeeling aan de Kamer :

« Mijnheer de Voorzitter,

» Het Hof heeft vastgesteld dat uitgaven die door de begrotingsontwerpen over het dienstjaar 1945 voorziene kredieten overschrijden of die nieuwe aan dat dienstjaar te verbinden kredieten betreffen, door de ministerieele departementen aan zijn visum onderworpen worden.

» Althoewel geen enkele begrooting voor 1945 goedgestemd is, heeft het Hof bij brief van heden aan den heer minister van financiën laten weten dat het de hem in de huidige omstandigheden voorgedragde vereffeningen zal aannemen, onder voorbehoud dat door het bestuur der begrooting schikkingen zouden getroffen worden ten einde de noodige amendementen aan de begrootingen over het dienstjaar 1945 ten gepasten tijde in te dienen.

» Het Hof is de meening toegedaan dat die handelwijze aan de Kamer der volksvertegenwoordigers zal toelaten de quaestieuze begrooting te onderzoeken met kennis van al de bestaande deelen die haar in de mogelijkheid zullen stellen zich rekening te geven van de definitieve begrotingsvooruitzichten voor het dienstjaar 1945. »

— Renvoi à la commission des finances.

Verwijzing naar de commissie voor financiën.

PROPOSITIONS DE LOI. — WETSVORSTELLEN.

AUTORISATION D'IMPRESSION. — TOELATING TE DRUKKEN.

Le bureau a autorisé l'impression :

D'une proposition de loi (de M. Demuyter) complétant l'article 3 de la loi du 3 août 1910 en vue d'accorder à certains agents temporaires de l'Etat entrés en fonctions avant le 10 mai 1940, anciens combattants et résistants actifs de la guerre 1940-1945, un droit à une nomination définitive;

D'une proposition de loi (de M. Demuyter) tendant à recréer une marine militaire;

D'une proposition de loi (de M. Demuyter) accordant un témoignage de reconnaissance aux militaires de la guerre 1940-1945 ayant effectivement combattu dans les rangs de l'armée belge ou dans ceux des armées alliées, aux marins belges ayant navigué et aux résistants;

D'une proposition de loi (de M. Demuyter) sur la propriété commerciale;

D'une proposition de déclaration (de M. Demuyter) relative à la révision de l'article 125 de la Constitution en vue de la modification du drapeau national;

D'une proposition de loi (de M. Anseele) réglementant l'exploitation des gisements de minerais uranifères, la détention et le transport de ces minerais et des métaux dont ils proviennent;

D'une proposition de loi (de M. Delattre) modifiant la loi du 19 juillet 1935 relative aux dégâts miniers et l'article 123 de l'arrêté royal de coordination des lois sur les mines du 15 septembre 1910;

D'une proposition de loi (de M. Verhamme) modifiant certaines dispositions de l'arrêté du Régent du 30 janvier 1945, fixant les compléments de pension de vieillesse et de survie.

Het bureau heeft het drukken toegelaten :

Van een wetsvoorstel (van den heer Demuyter) tot aanvulling van artikel 3 der wet van 3 Augustus 1910 met het oog op de toekenning van het recht op een vaste benoeming aan sommige tijdelijke leden van het Rijkspersoneel, in dienst getreden vóór 10 Mei 1940, oudstrijders en leden van de actieve verzetsbeweging van den oorlog 1940-1945;

Van een wetsvoorstel (van den heer Demuyter) houdende herinrichting van een krijgsmarine;

Van een wetsvoorstel (van den heer Demuyter) waarbij een blijk van dankbaarheid wordt verleend aan de militairen van den oorlog 1940-1945 die werkelijk hebben gestreden in de rangen van het Belgisch leger of in deze van de geallieerde legers, aan de Belgische zeevlieden die gevaren hebben en aan de leden van den weerstand;

Van een wetsvoorstel (van den heer Demuyter) op den handels-eigendom;

Van een voorstel van verklaring (van den heer Demuyter) betreffende de herziening van artikel 125 der Grondwet met het oog op de wijziging van de nationale vlag;

Van een wetsvoorstel (van den heer Anseele) houdende regeling van de exploitatie van uraniumhoudende ertslagen, het onder zich hebben en het vervoer van dit erts en van de metalen waarvan het voortkomt;

Van een wetsvoorstel (van den heer Delattre) tot wijziging van de wet van 19 juli 1935 betreffende de mijnschade en van artikel 123 van het koninklijk besluit tot samsenschakeling van de wetten op de mijnen van 15 September 1919;

Van een wetsvoorstel (van den heer Verhamme) tot wijziging van sommige bepalingen van het besluit van den Regent van 30 januari 1945 houdende vaststelling van de aanvullende ouderdoms- en overlevingspensioenen.

VALIDATION DE POUVOIRS DE MEMBRES SUPPLÉANTS.

ONDERZOEK VAN DE GELOFSBRIEVEN VAN BIJGEVOEGDE VOLKSVERTEGENWOORDIGERS.

M. le président. — Mesdames, messieurs, nous devons encore pourvoir à la validation de certains membres suppléants.

Mevrouwen, mijne heeren, we moeten nog overgaan tot de goedkeuring van de geloofsbrieven van zekere bijgevoegde leden van deze Kamer.

La parole est à M. Dieudonné, rapporteur, pour donner lecture du rapport de la première commission de vérification des pouvoirs.

Province d'Anvers. — Province Antwerpen.

M. Dieudonné (à la tribune). — Mesdames, messieurs, votre commission s'est réunie pour procéder à la vérification des pouvoirs du représentant suppléant élu le 17 février 1946 par le collège électoral de l'arrondissement de Malines et dont la validation avait été ajournée par la Chambre, les documents justificatifs d'éligibilité n'ayant pas été transmis en temps utile.

Attendu que l'élu a justifié des conditions d'âge, de nationalité et de domicile exigées par l'article 50 de la Constitution.

Votre commission a l'honneur de proposer à l'assemblée l'admission de M. Vandevelde en qualité de membre suppléant de la Chambre des représentants.

Mevrouwen, mijne heeren, uw commissie vergaderde om over te gaan tot het onderzoek van de geloofsbrieven van den opvolgenden volksvertegenwoordiger verkozen op 17 Februari 1946 door het kiescollege van het arrondissement Mechelen en waarvan de geldigverklaring door de Kamer werd verdaagd, daar de stukken tot rechtvaardiging der verkiesbaarheid niet ten gepasten tijde werden overgemaakt.

Gezien de verkozene heeft doen blijken van de voorwaarden van leeftijd, nationaliteit en woonplaats vereischt door artikel 50 der Grondwet.

Uw commissie heeft de eer aan de vergadering de toelating voor te stellen van den heer Vandevelde in hoedanigheid van opvolgend lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers.

De heer voorzitter. — Mevrouwen, mijne heeren, gij hebt het verslag gehoord van de commissie die goedkeuring verleent aan de geloofsbrieven van den heer Vandevelde. Is er eenig verzet? (*Neen! neen!*)

De heer Vandevelde wordt dus aangenomen als bijgevoegd lid van deze Kamer.

Puisqu'il n'y a pas d'opposition aux conclusions de la commission, les pouvoirs de M. Vandevelde comme membre suppléant de la Chambre sont validés.

Het woord is aan den heer Van den Eynde, verslaggever van de tweede commissie van onderzoek der geloofsbrieven.

Province de Brabant. — Province Brabant.

De heer Van den Eynde (op het spreekgestoelte). — Mevrouwen, mijne heeren, uw commissie vergaderde om over te gaan tot het onderzoek van de geloofsbrieven der opvolgende volksvertegenwoordigers verkozen op 17 Februari 1946 door het kiescollege van het arrondissement Brussel en waarvan de geldigverklaring door de Kamer werd verdaagd, daar de stukken tot rechtvaardiging der verkiesbaarheid niet ten gepasten tijde werden overgemaakt.

Gezien de verkozenen hebben doen blijken van de voorwaarden van leeftijd, nationaliteit en woonplaats vereischt door artikel 50 der Grondwet.

Uw commissie heeft de eer aan de vergadering de toelating voor te stellen van de heeren Hemeleers, Hougardy en Mevr. Ciselet in hoedanigheid van opvolgende leden van de Kamer der volksvertegenwoordigers.

Mesdames, messieurs, votre commission s'est réunie pour procéder à la vérification des pouvoirs des représentants suppléants élus le 17 février 1946 par le collège électoral de l'arrondissement de Bruxelles et dont la validation avait été ajournée par la Chambre, les documents justificatifs d'éligibilité n'ayant pas été transmis en temps utile.

Attendu que les élus ont justifié des conditions d'âge, de nationalité et de domicile exigées par l'article 50 de la Constitution.

Votre commission a l'honneur de proposer à l'assemblée l'admission de MM. Hemeleers, Hougardy et Mme Ciselet en qualité de membres suppléants de la Chambre des représentants.

De heer voorzitter. — Is er eenig verzet tegen de besluiten van de commissie? (*Neen! neen!*)

Dan worden de heeren Hemeleers en Hougardy en Mevr. Ciselet aangenomen als bijgevoegde leden van deze Kamer op de lijst van het arrondissement Brussel.

Mesdames et messieurs, comme il n'y a pas d'opposition, je déclare les conclusions de la commission adoptées. Les pouvoirs de MM. Hemeleers et Hougardy et de Mme Ciselet comme membres suppléants de la Chambre sur la liste de l'arrondissement de Bruxelles sont donc validés.

La parole est à M. Gaspar, rapporteur de la troisième commission de vérification des pouvoirs.

Province de Flandre occidentale. — Provincie West-Vlaanderen.

M. Gaspar (à la tribune). — Mesdames, messieurs, votre commission s'est réunie pour procéder à la vérification des pouvoirs du représentant suppléant élu le 17 février 1946 par le collège électoral de l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende et dont la validation avait été ajournée par la Chambre, les documents justificatifs d'éligibilité n'ayant pas été transmis en temps utile.

Attendu que l'élu a justifié des conditions d'âge, de nationalité et de domicile exigées par l'article 50 de la Constitution.

Votre commission a l'honneur de proposer à l'assemblée l'admission de M. Halewijck en qualité de membre suppléant de la Chambre des représentants.

Mevrouwen, mijne heeren, uw commissie vergaderde om over te gaan tot het onderzoek van de geloofsbrieven van den opvolgenden volksvertegenwoordiger verkozen op 17 Februari 1946 door het kiescollege van het arrondissement Veurne-Dikemuide-Oostende en waarvan de geldigverklaring door de Kamer werd verdaagd, daar de stukken tot rechtvaardiging der verkiesbaarheid niet ten gepasten tijde werden overgemaakt.

Gezien de verkozene heeft doen blijken van de voorwaarden van leeftijd, nationaliteit en woonplaats vereischt door artikel 50 der Grondwet.

Uw commissie heeft de eer aan de vergadering de toelating voor te stellen van den heer Halewijck in hoedanigheid van opvolgend lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers.

M. le président. — Mesdames, messieurs, vous avez entendu lecture du rapport de votre commission concernant la validation des pouvoirs d'un membre suppléant de la Chambre pour l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende.

Y a-t-il opposition à ces conclusions? (*Non! non!*)

M. Halewijck est donc admis en qualité de membre suppléant de la Chambre des représentants.

La parole est à M. Hoyaux, rapporteur de la sixième commission de vérification des pouvoirs.

Province de Liège. — Provincie Luik.

M. Hoyaux (à la tribune). — Mesdames, messieurs, votre commission s'est réunie pour procéder à la vérification des pouvoirs du représentant suppléant élu le 17 février 1946 par le collège électoral de l'arrondissement de Verviers et dont la validation avait été ajournée par la Chambre, les documents justificatifs d'éligibilité n'ayant pas été transmis en temps utile.

Attendu que l'élu a justifié des conditions d'âge, de nationalité et de domicile exigées par l'article 50 de la Constitution.

Votre commission a l'honneur de proposer à l'assemblée l'admission de M. d'Otreppe de Bouvette en qualité de membre suppléant de la Chambre des représentants.

Mevrouwen, mijne heeren, uw commissie vergaderde om over te gaan tot het onderzoek van de geloofsbrieven van den opvolgenden volksvertegenwoordiger, verkozen op 17 Februari 1946 door het kiescollege van het arrondissement Verviers en waarvan de geldigverklaring door de Kamer werd verdaagd, daar de stukken tot rechtvaardiging der verkiesbaarheid niet ten gepasten tijde werden overgemaakt.

Gezien de verkozenen heeft doen blijken van de voorwaarden van leeftijd, nationaliteit en woonplaats vereischt door artikel 50 der Grondwet.

Uw commissie heeft de eer aan de vergadering de toelating voor te stellen van den heer d'Otreppe de Bouvette in hoedanigheid van opvolgend lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers.

De heer voorzitter. — Mevrouwen, mijne heeren, u hebt het verslag gehoord dat zooveel werd voorgebracht door den heer Hoyaux. Vermits er geen verzet is, verklaar ik dit verslag aangenomen.

Dan wordt de heer d'Otreppe de Bouvette aangenomen als bijgevoegd lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers op de lijst van het arrondissement Verviers.

Mesdames, messieurs, vous avez entendu le rapport dont M. Hoyaux vient de donner lecture. Puisqu'il n'y a pas d'opposition, je déclare adoptées les conclusions de ce rapport.

En conséquence, les pouvoirs de M. d'Otreppe de Bouvette comme membre suppléant de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Verviers sont validés.

NOMINATION DES QUESTEURS. — AANSTELLING DER KWESTOREN.

M. le président. — Mesdames, messieurs, avant de passer à la discussion de la déclaration du gouvernement, je voudrais consulter la Chambre sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas d'élire d'abord le collège des questeurs.

Je remercie les anciens questeurs qui font encore partie de la Chambre du zèle avec lequel ils continuent à accomplir cette mission, mais il serait utile qu'ils soient confirmés dans leurs fonctions et que leur collège soit complété pour qu'ils puissent fonctionner d'une façon irréprochable et régulière.

Mevrouwen, mijne heeren, ik stel voor, vooraleer over te gaan tot de bespreking van de verklaring van de regering, het college der kwestoren samen te stellen. Ik dank de heeren kwestoren die reeds vroeger werden benoemd en nog deel uitmaken van deze Kamer voor de toewijding waarmede zij zijn voortgegaan hun functies te vervullen. Het betaamt echter dat wij nu op regelmatige wijze het college der kwestoren aanstellen.

Het voornemen bestaat dit college met een eenheid te vermeerderen om aan de communistische partij een plaats van kwestor te kunnen toekennen. Ik zou willen vernemen of er verzet is tegen dit voorstel.

On nous propose d'augmenter d'une unité le nombre de questeurs afin de permettre au parti communiste d'avoir un représentant dans ce collège sans que nous dussions retirer une place accordée jusqu'ici à un autre parti. Y a-t-il de l'opposition à cette proposition? (*Non! non!*) Nous sommes en présence de la candidature de six membres, notamment celles de MM. Pierco, Hoen, Chalmet, Merget, Marck et Borremans. Comme il y a six places vacantes, je puis considérer ces membres comme régulièrement élus.

Wij staan slechts vóór zes candidaturen, n.l. deze van de heeren Pierco, Hoen, Chalmet, Merget, Marck en Borremans. Aangezien er zes plaatsen te begeven zijn, kunnen wij deze heeren beschouwen als regelmatig benoemd tot kwestors. Gaat de Kamer accoord? (*Instemming.*)

La Chambre est-elle d'accord? (*Marques d'assentiment.*)

Il en est donc ainsi et je félicite ces membres de leur nomination et de la confiance que la Chambre leur témoigne. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

BESPREKING VAN DE REGERINGSVERKLARING.

De heer voorzitter. — Wij gaan thans over tot de bespreking van de verklaring gisteren afgelegd door de regering.

Nous passons maintenant à la discussion de la déclaration du gouvernement.

Ik verleen het woord aan den heer De Schryver.

M. De Schryver (à la tribune). — Mesdames, messieurs, au nom du parti social chrétien, j'ai l'occasion de faire une double déclaration. Je ferai cette déclaration en partie en néerlandais et en partie en français, pour respecter le caractère bilingue du parti dont j'ai l'honneur d'être le président. N'y voyez cependant pas une question de principe qui me forcerait à l'avent de parler dans les deux langues à propos des différentes questions. Seulement, adversaire des traductions, je ne dirai pas la même chose en français qu'en néerlandais. Je traiterai en néerlandais certains aspects des questions de principe et en français le rapport de ces principes avec la crise actuelle.

De christelijke volkspartij heeft me de eer aangedaan als haar toek in dit debat op te treden. Ik ben haar dankbaar dat ze mij deze gelegenheid heeft geboden naar aanleiding van de discussie van deze verklaring van de regering van den achtbaren heer Spaak omdat we aldus in het openbaar zullen kunnen blijken van datgene wat de C. V. P. behoort te zijn in dit land en van wat deze partij hoopt te beteekenen in het openbaar leven.

Tien weken geleden werd het parlement ontbonden, en voor de eerste maal sinds zeven jaar zijn we gegaan naar wetgevende verkiezingen, en voor de eerste maal sinds tien jaar naar provinciale verkiezingen. Na de gruwelen der bezetting, na de ellende van de oorlogsjaren zagen we na de bevrijding tragsgewijze onze nationale instellingen wederom aan gang, met vreugde zagen we onze grondwettelijke instellingen terug in werking.

De vurigste wenschen voor de bevrijding en de terugkeer van onzen Vorst werden door de Kamers uitgesproken onmiddellijk na de bevrijding. Dat de Koning niet dadelijk na zijn bevrijding in het land is kunnen terugkomen is een onheil geweest waarvan de gevolgen nog zwaar op ons nationaal leven drukken.

Het is met een rechtmatige trots dat we enkele weken geleden, wederom als vrije burgers in een vrij land het vrije kiesrecht hebben kunnen uitoefenen. Wij hebben den strijd aangegaan onder partijen zoals het past in een democratie. Er zijn wel schaduwen geweest in dezen kiesstrijd: de voorwaarden waarin de ontbinding geschiedde, het wetbesluit omtrent de samenstelling van het provinciale kiezerskorps dat zeker op geen wettelijken grond steunt, het ontneemen van kiesrechten aan zekere burgers zonder de voorwaarden tot voorafgaandelijk onpartijdig onderzoek door de burgerlijke rechtbanken, het verwijderd houden van een aantal militairen, doch vooral echter het weigeren van het stemrecht aan de vrouwen in ons land.

Maar door deze schaduwen heen, is één feit zonneklaar: namelijk dat de christelijke volkspartij als de machtigste partij uit dezen kiesstrijd is gekomen, en dit is een feit waarmede in ieder democratisch land in de allereerste plaats rekening wordt gehouden.

De christelijke volkspartij heeft meer dan één miljoen stemmen vergaard op haar lijsten. Dit wil zeggen, dat nooit sinds het invoeren van het zuiver algemeen stemrecht, beperkt tot de mannen, één enkele partij in ons land zooveel stemmen wist te vereenigen.

Daarbij rekenend den vooruitgang geboekt bij de provinciale verkiezingen, hebben wij bijna 44 % van de geldige stemmen bekomen. Het is aldus, langs wat ik zou noemen de groote poort van het openbaar leven, dat de christelijke volkspartij haar intrede in de Belgische politieke wereld heeft gedaan. Aldus heeft zij een doorslaggevende rol te spelen in de actuele problemen van het regeringsbeleid en van de parlementaire aktie.

Het past dus dat de houding, de positie, zoowel als de wenschen van de christelijke volkspartij verklaard worden in deze Kamer. Het land en het parlement hebben het recht deze te weten, en de christelijke volkspartij heeft den plicht deze te doen kennen.

Ik wensch bijgevoeg zeer bondig toe te lichten de aspecten, de beteekenis en de wenschen van de christelijke volkspartij, haar houding ten opzichte van de groote vraagstukken van vandaag. Op die wijze alleen zullen wij klaren vrij kunnen schenken en onze verantwoordelijkheid kunnen opnemen ten aanzien van de openbare meening van het land.

De christelijke volkspartij — in het afgekort de C. V. P. — is een nieuwe partijformatie. (*Men glimlacht op de banken der socialistische en kommunistische groepen.*) Zij is niet, trots de glimlach die kan bespeurd op sommige banken van deze Kamer, een eenvoudige heruitgave, onder een wijziging van naam, van de vooroorlogse katholieke partij, die een confederatie van politieke groepen was, gesteund op sociale en economische groepeerings.

Wie dezen morgen, bij voorbeeld, in de groote zaal van den Senaat de algemeene vergadering van de senatoren en Kamersleden van de christelijke volkspartij bijwoonde en deze vergeleek met soortgelijke vergaderingen van de katholieke partij vóór den oorlog heeft dadelijk begrepen dat de christelijke volkspartij een nieuwe formatie is in ons politiek leven en het ook wenscht te blijven.

Stellig, de C. V. P. heeft den strijd overgenomen, gelijk voorheen de katholieke partij, ter verdediging van de Grondwet en der grondwettelijke vrijheden, op gebied van de school, het onderwijs, de pers en het vrije woord. Stellig, de C. V. P. schiet wortelen in den bodem waarop zich vruchtbaar ontplooiden in de vorige jaren en tot vóór den oorlog: de organisatie en opofferingen der christelijke werklieden; de solidariteitsgedachte die aan den grondslag der boerengilden ligt; de christelijke sociale leerling als deze der school van Luik met Mgr Pettier en deze van kannunik Colens; de strijd der Vlaamsche en Waalsche democraten; de actie ten bate van neringen en ambachten.

Maar de tijd en de evolutie hebben gewerkt. Nieuwe geluiden werden gehoord en de politieke en sociale leerling zijn één gemaakt. Een heele schare nieuwe mannen, de jonge generatie, gelouterd door oorlog, bezetting en vroegtijdige ervaring, hebben de ouderen vervoegd. Zoo hebben zij de C. V. P. mogelijk gemaakt.

Dé « Weerstand » onder vele vormen heeft zijn aandeel bijgebracht, en landgenooten komende uit diverse hoeken, die vroeger niets gemeens hadden met wat de politieke partij was, wars van kleine politiek, gedreven door een groot vrijheidsideaal, hebben hun lot met dat der jongeren verbonden. Meer dan 1 miljoen mannelijke stemmen werden op die lijsten uitgebracht.

De C. V. P. heeft een strooming in het land verwekt. Zij is geworden een machtige nationale beweging die de verscheidene standen vereenigt en verzoent.

De C. V. P. heeft een strooming in het land verwekt. De C. V. P. is in het land geworden het grootte centrum bij hetwelke uit al de hoeken van het land nieuwe menschen zich hebben aangemeld. Zij is de nieuwe centerpartij in de Kamer. Men kan ons verdringen naar rechts of men kan ons links plaatsen, wij blijven... (*Luidruchtige toejuchingen rechts.*)

Zij is geworden een landpartij met vele Vlamingen en vele Walen, die wil strijden voor de aplossing van al onze gemeenschappelijke stukken.

Ziedaar de nationale beteekenis van het wezen der C. V. P.

Welke is dan de houding, de positie, de leer van deze partij ten aanzien van de groote vraagstukken van dezen tijd?

Dat is de vraag die zich in al de parlementen heeft gesteld wanneer een nieuwe partij te voorschijn komt. Deze vraag werd gesteld in het parlement van Canada, waar, na de verkiezingen, een nieuwe partij tot stand kwam. Men heeft hetzelfde gezien in Frankrijk, waar de M. R. P. naar voren trad in de politieke constellatie, en hetzelfde in Nederland.

Wij hebben het recht en den plicht te zeggen en het publiek heeft het recht ons te vragen welke de groote bakens zijn naar dewelke de C. V. P. zich richt. Aldus beantwoord ik de vraag die ons wordt gesteld, die ons moet gesteld worden en die ons wordt gesteld. 'Als andere partijen met ons medewerken, in het parlement of in de regering, wat zullen zij aan ons hebben?

Vooreerst, mevrouwen, mijne heeren, staat de C. V. P. op de strikte eerbiediging van de Grondwet.

Wij hebben de keure van onze voorvaders in 1831 bestudeerd, wij hebben, zooals de grondwetgevers het vroegen, geluisterd naar wat gebeurd was. Wij hebben begrepen dat zij eerst en vooral een reactie is geweest tegen het despotisme, dat zij gesproken is uit het verzet tegen de opvattingen van Koning Willem, Koning der Nederlanden.

Als een geheel van hervormingen, die pasten aan een vrije land, is die keure gesproken uit de revolutie van 1830 en zij is steeds de basis van ons openbaar leven.

Zij waarborgt de wetgevende functie en wij wenschen dat deze wetgevende functie van de Kamer niet geoeftend wordt door de regering, die belast is met de uitvoerende macht.

Als wij de *Moniteur* lezen, maakt het ons kwaad bloed te zien dat wat een gewoon besluit van den Regen. moest zijn, bijkomende bepalingen zonder wettelijken grondslag bevat en, om het besluit te onttrekken aan het toezicht der rechterlijke macht, betiteld wordt « wetsbesluit »; deze handelwijze geeft aanstoot aan den eerbied dien wij koesteren voor de Grondwet.

Wij kunnen geen verwarring tusschen wetgevende en uitvoerende macht aanvaarden en geen inmenging van deze laatste in de rechterlijke macht aannemen.

Dit zijn basissen waarop wij de actie der C. V. P. willen steunen. Maar in de Grondwet vinden wij ook de bescherming van de individueele rechten en van de individueele vrijheid. Het is juist deze bescherming van de individueele rechten en van de vrijheid waarvan ons de waarborg door de Grondwet wordt gegeven en die een hechten grondslag heeft verleend aan de overeenkomst tusschen de Belgen in 1831, welke wij als een heilige erfenis beschouwen. Daarvoor hebben wij gestreden en zijn we gereed verder nog te strijden. Het is niet gezegd dat de strijd voor de eerbiediging van de Grondwet niet eenmaal zal moeten herbeginnen. Het is als eerbiedigers van de Grondwet dat wij het koningsvraagstuk naar voren brachten. Gij kent ons standpunt: één zaak ligt ons nauw aan het hart, namelijk dat het koningsvraagstuk op een democratische wijze worde behandeld. Het is niet om sentimentele redenen dat we luide verklaard hebben dat de Koning het hoofd is van het land, maar omdat de Grondwet dit principe verkondigt. Het is omdat de Grondwet beteekent dat zij is de constitutie van een democratischen Staat dat wij de volksraadpleging hebben voorgestaan. Een volksraadpleging die de meening van de bevolking aan Vorst, parlement en regering zal doen kennen. Aldus zal op een democratische wijze uitspraak worden gedaan in ons democratisch land. Maar, mevrouwen, mijnheeren, 't is niet een platonische bewondering voor den tekst van de Grondwet welke wij vragen. Wij staan er vooral op dat de Grondwet leve, dat zij worde beleeft door ons allen, wij staan er vooral op de Grondwet te zien leven om haar te plaatsen in het breede raam van de democratische opvatting van ons Staatsleven. En hier wil ik even een wijl stilstaan en aan de Kamer oorlof vragen om mijn gedachten te mogen ontwikkelen. Hier ligt

de toetssteen van het samenwerken in of met een regering in ons land. Immers, een politieke samenwerking moet nagenoeg kunnen steunen op de definitie welke Cicero van de vriendschap heeft gegeven, op het *idem velle, idem nolle*, hetzelfde te willen, hetzelfde te weigeren.

Men moet hetzelfde willen en hetzelfde weigeren, wanneer men samengaat in een politieke samenwerking.

De dictatuur zooals de Westersche volkeren ze tijdens den oorlog hebben ondervonden is het voorwerp van hun verafschiwing geweest en ze was in België het voorwerp van hun zeer bijzondere afkeer. De dictatuur heeft echter vaak in de bevrijde landen een gif achtergelaten die bevolking en regime soms aangetast hebben en er de democratie dikwijls nog onzuiver houdt, zooals neiging tot willekeurige optreden, weerwraakmaatregelen, verlaging van den geest en hoofdzakelijk de bewuste of de onbewuste sabotage der grondwettelijke waarborgen en instellingen. (*Zeer well rechts.*)

Welke is en welke moet blijven voor de C. V. P. — en, laat het mij toe het te zeggen, voor ons allen — de eigenlijke grondslag van de democratie? Ik antwoord: de georganiseerde tusschenkomst door vrije verkiezingen en vrije mandatarissen van de breede lagen van het volk in het algemeen beleid der openbare zaak en tevens het bestaan, het waarborgen, de uitoefening van grondwettelijk of wettelijk bepaalde vrijheden.

In tegenstelling met de dictatuur behelst de democratie een geheel van rechten en verplichtingen, van vrijheden en waarborgen. Vrijheden en plichten voor wie bestuurt en voor wie bestuurd wordt, voor minderheid en meerderheid. Vrijheden die, door tegenstelling, evenwicht bezorgen en een bestuursstelsel mogelijk maken.

Zoo verstaan de C. V. P.-ers het medocratische politiek regime. Zoo verstaan het alle rechtgeaarde democraten, en dezen zetelen ook op andere banken dan die der C. V. P.

Het is echter onvoldoende het eens te zijn over de beteekenis van het democratisch regime: dit regime moet gestut en gevrijwaard. De hedendaagsche maatschappij heeft, uit noodzakelijkheid, het politiek lichaam met functies overlast tengevolge van tijdelijke oorlogstoestanden en tengevolge van blijvende sociale wijzigingen en behoeften.

En nu stel ik de vraag:

Zal hij die overtuigd is van de deugdelijkheid van zekere sociale, bestuurlijke of economische opvattingen zich nog laten leiden door de bakken der vrijheden waarvoor geslachten hebben gestreden?

Zal hij niet geneigd zijn de democratie prijs te geven en zal hij niet trachten zijn gedachten te doen zegeviëren ook door praktische opheffing der grondwettelijk gewaarborgde rechten?

En wanneer men bedenkt met Elie Halevy « que la structure moderne de l'Etat met à la disposition des hommes de révolution et d'action des pouvoirs presque illimités », voelt men dan niet dat de bekoring groot kan worden?

De hedendaagsche problemen laten de trage oplossingen van vroeger niet meer toe. Heeft daarom het vrijheidensysteem uitgediend? Zal de Hegeliaansche, de dictatoriale opvatting van den Staat met de methodes van organisatorische bureaucratie als de eenige gangbare gelden? Wij antwoorden beslist: neen. De vrijheid hebben wij te duur betaald.

De grondwettelijke en de individueele rechten en vrijheden zijn ons broodnoodig omwille der hooge beteekenis van de persoonlijke waardigheid en omwille der menschelijke persoonlijkheid in de gemeenschap. Ik meen wel dat hierover eenstemmigheid zal heerschen in de Kamer.

De « nood » der vrijheid, de « nood » der vrijheden staat aldus tegenover den « nood » der organisatie: deze te verzoenen is één der doeleinden van de C. V. P. leer.

De « vrijheden » moeten in dienst staan der gemeenschap, doch ze moeten blijven bestaan. Het vrijheidensysteem moet zijn geschiktheid om de problemen op te lossen bewijzen door doeltreffende, aangepaste bestuursmethoden. Deze zijn de voorwaarden tot het gezondmaken en het voortbestaan der democratie.

Onder de voorwaarden die een democratisch landsbestuur gezond houden, wil ik er eenige onderstrepen, benevens de vrijheden en waarborgen waarover ik zoeven uitweidde: a) bevoegde en doelmatige inrichting der Staatsdiensten, efficiency, zooals onze Engelse vrienden het zeggen, met als hoogste doel van het bestuur: het algemeen welzijn; b) gemeenschapspolitiek ten opzichte van alle standen; c) gezonde openbare financiën; d) herwaardeering van de openbare mandaten en ambten; e) continuïteit van 's lands beleid; daartoe een stabiele regering, gesteund op een vaste parlementaire meerderheid, geschraagd door de openbare meening.

Thans kom ik toe de positie ingenomen door de C. V. P. ten aanzien van het geheel der vraagstukken die wij de « sociaal-economische » noemen. Het gaat hier natuurlijk slechts om onze principiële houding.

Onze eerbied voor de menschelijke waardigheid doet ons voorstellen dat wij als maatstaf eener hervorming steeds zullen nemen: hoe zij den mensch — als vrije persoonlijkheid — begunstigt? Onze leer is dus personalistisch.

Onze eerbied voor de menselijke vrijheid doet ons steeds de oplossing verkiezen waarin vrije organismen met eigen bestuur kunnen optreden. Aldus is onze leer pluralistisch.

Onze eerbied en waardeering voor andersdenkende landgenooten zijn dusdanig dat wij meenen dat tusschen alle Belgen van goeden wil een impliciete gedachte-eenheid bestaan kan — en waarschijnlijk ook bestaat — over een programma van nationale hernieuwing.

Samen met andere landgenooten wil de christelijke volkspartij de inrichting eener sociale democratie en de uitschakeling — in feite — van den rampspoedigen klassenstrijd.

De C. V. P. wil niet strijden alleen voor een beter stoffelijk leven. Zij wil den ganschen mensch helpen bevrijden. Voor eenieder wil zij een waarlijk menscheijk lot en deelname aan alle geestelijke waarden.

Dank zij een politiek van volksgezondheid, een familiepolitiek, een politiek van het privaat eigendom, wil zij de minst begunstigten zich, steviger en onafhankelijker, in de maatschappij zien ontwikkelen.

Een progressistisch-sociale politiek moet leiden tot de deproletarisatie der arbeiders en de gestadige verhooging van hun levensstandaard.

De landbouw is een essentiële tak van de nationale economie : hij heeft armen noodig en voldoende rendeering.

De handeldrijvende middenstand en het ambachtswesen moeten een nog ruimere rol spelen in het economisch leven : organisatie en vrijheid moeten hem dienstiger maken voor heel de samenleving.

De C. V. P. is tegen de verstaatsching en tegen het corporatisme, maar voor bedrijfscoördinatie.

Verhooging der industriële voortbrenging en expansie van onzen uitvoer zijn dwingende noodzakelijkheden.

Zooals het in ons programma luidt : « De economie moet in dienst staan van den mensch. »

De financieele politiek moet in den dienst van de economische gesteld en deze in dienst van de sociale politiek.

Ziedaar de beginselen die wij aankleven : zij werden verspreid, vóór de verkiezingen, bij middel van ons Kerstprogramma, waardoor heel de C. V. P. gebonden is.

Het is gemakkelijk adjectieven te gebruiken in de plaats van argumenten : zoo doen zekere bladen het tegenover onze partij. Zij zullen de sterke leer — die de onze is — daardoor bepaald niet verhinderen ingang te vinden in, met den dag, nog sterker aangroeiende lagen onzer bevolking.

De kracht van ons standpunt ligt hierin, dat wij de Belgische samenleving in haar geheel beschouwen; wij scheiden de standen niet, wij stooten ze niet van mekaar, wij brengen ze samen; daarom is onze opvatting werkelijk deze eener levende gemeenschap.

Ik besluit. Op de dubbele opvatting welke ik ontwikkeld heb, deze der politieke democratie, deze der sociale democratie, kan een hechte regeringssamenwerking, tot het herstel van het land, worden gebouwd. Daartoe moet worden geijverd en gehandeld; in den huidige nationalen en internationalen toestand kan een doelmatige regeringsactie — tot het vervullen van een werkelijk nationale taak — niet op den bodem van een minderheidspartij — zelf 'n sterke — gedijen noch berusten.

De twee belangrijkste parlementaire fracties moeten thans kleur kiezen; zij zijn — afgezien van alle personenquaesties — aangewezzen op samenwerking in het hoogste belang van ons land. Men scheidt thans : geen adjectieven en geen terminologie!

De groote moderne Nederlandsche filosoof Huizinga heeft een boek gedrukt, vóór hij stierf, tijdens de bezetting, in Februari 1945.

Klinken deze woorden — de laatste van de laatste pagina van zijn laatste werk *Geschieden Wereld*, — niet profetisch?

« Overal staan miljoenen menschen gereed en bereid in wie de behoefte leeft aan recht en de zin voor orde, eerlijkheid, vrijheid, rede en goede zeden, Tracht hen niet te vatten onder één categorie, als democraten, socialisten, of welken dan ook.

» Noem hen eenvoudig, met een naam van edeler klank dan al deze : menschen van goeden wille, wien in den Kerstmacht het vrede op aarde werd toegezongen. »

De C. V. P. steekt de hand uit : als menschen van goeden wil, tot anderen ook menschen van goeden wil. (*Langdurige toezuchtingen op de banken van de C. V. P.*)

Mesdames, messieurs, dans mon intervention en néerlandais, j'ai exposé assez longuement la position du P. S. C. Je m'excuse de rappeler l'essentiel en deux phrases.

Parti nouveau, ce n'est pas l'ancien parti catholique : les hommes sont nouveaux, le programme est nouveau. Il y a un nouveau politique : parti du centre, qui se meut entre ce qu'on était convenu d'appeler et ce que certains presse appelle encore les partis de droite et de gauche. Nous n'appartenons ni aux uns ni aux autres, quelle que soit la place qui nous a été

indiquée dans cette Chambre par MM. les questeurs. Nous sommes un parti du centre, parti national groupant les deux régions du pays et les citoyens et les citoyennes appartenant à tous les milieux sociaux, à toutes les classes sociales, à toutes les professions.

J'ai souligné la formation du P. S. C. et la raison de son existence dans notre vie publique : parti de démocratie politique, fidèle à la Constitution et au régime parlementaire, parti de démocratie sociale, épris d'une reconstruction de la société sur la base du respect de la personnalité humaine.

M. Demuyter. — Du vrai libéralisme!

M. De Schryver. — Je souligne cette excellente interruption : ce qu'il y avait de meilleur dans le programme du parti libéral est aussi dans celui du P. S. C., et les élections l'ont prouvé. (*Rires approbatifs et applaudissements sur les bancs du P. S. C.*)

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Vous faites allusion à M. Guinotte? (*Rires sur les bancs socialistes.*)

M. De Schryver. — M. Guinotte siège au Sénat comme libéral indépendant. (*Interruptions.*) A cet égard, je pourrais rappeler les cartels du Limbourg et du Luxembourg.

Au congrès du mois dernier, l'unanimité s'est faite sur ce programme. Cette unanimité sera respectée. Le P. S. C. est un bloc bien solide, quelles que soient vos tentatives d'y faire des fissures.

J'en viens à la formation du cabinet de l'honorable M. Spaak, et à ce propos, je voudrais dire quelques mots de notre programme, de notre groupe et de sa position parlementaire. Le P. S. C. est sorti du scrutin comme le parti le plus fort. Sa représentation parlementaire est ici de nonante-deux membres, la plus forte que le parlement ait jamais connue dans un groupe depuis 1919. Le P. S. C. a provoqué dans le pays un courant d'opinion qui lui a été favorable. Il y a plus : son programme agit comme un pôle d'attraction; je n'en veux d'autre preuve que certains passages de la déclaration de M. Spaak. Cette déclaration est à bien des égards, sous une forme plus académique, je le reconnais, mais plus résumée aussi, une synthèse assez bonne du programme du parti social chrétien. (*Rires approbatifs sur les bancs du P. S. C.*)

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je dois être un Guinotte qui s'ignore!

M. De Schryver. — Vous me faites penser à Anatole France quand il parlait d'Hamlet. Comment saisir cet insaisissable personnage? (*Nouveaux rires et applaudissements sur les bancs du P. S. C.*)

Evidemment, il y a des divergences entre tous ces programmes, comme il y a aussi des lacunes, et la terminologie n'est pas toujours la même. La déclaration ne se prononce pas sur certains points. Je le comprends d'autant mieux qu'ayant assisté à la rédaction de déclarations gouvernementales, je sais qu'on ne peut exiger que de tels documents soient absolument parfaits.

Mais il n'est pas inutile de rappeler que, chargé de certaines négociations, j'ai, il y a trois semaines, — le 27 février, — été amené à rendre publiques les bases éventuelles d'un programme d'action gouvernementale. Vous me permettez de parcourir très rapidement les quinze points du 27 février, où je disais :

« Plan d'un programme d'action gouvernementale.

» 1° Renforcer le pouvoir d'achat de la monnaie nationale par une politique économique de plein emploi; augmentation de la production industrielle et agricole; amplification de nos exportations; amélioration de notre outillage industriel et de l'enseignement technique;

» 2° Politique sociale progressiste : sont visés spécialement, la sécurité sociale, le statut des syndicats et les rapports entre ouvriers et patrons, par exemple les comités d'entreprise;

» 3° Organisation professionnelle des classes moyennes commerçantes;

» 4° Surveillance, dans un but d'intérêt général, des monopoles de fait;

» 5° Retour accentué aux libres transactions agricoles et commerciales;

» 6° Organisation des rapports entre propriétaires et fermiers-locataires;

» 7° Fonctionnement normal de nos libres institutions politiques et parlementaires;

» 8° Recherche d'une formule de consultation des Belges dans la question royale;

» 9° Réalisation du suffrage universel aux élections provinciales et législatives;

» 10° Equilibre budgétaire;

» 11° Etablissement des charges résultant de la réparation équitable due aux victimes civiles et militaires de la guerre et aux sinistrés; plan pour le financement de ces dépenses;

» 12° Politique de la famille, de l'habitation et de la santé publique;

» 13° Mesures nécessaires pour adapter l'armée aux conditions nouvelles;

» 14° Reconnaissance morale de la nation envers ceux qui ont servi le pays. »

Et comme je suis un homme prudent et me rappelais ce que d'autres avaient fait, je disais :

« 15° Les autres points du programme général seront discutés dans la suite. Vous les retrouverez dans la déclaration gouvernementale. » (*Rires à droite.*)

Ce programme d'action était, à mes yeux, dans l'immédiat un compromis entre le programme général du P. S. C. et celui d'autres partis. Il était une base possible de l'examen d'une collaboration.

Si nous comparons la déclaration gouvernementale d'hier, le programme d'action en quinze points et le programme du P. S. C., que vous devez tous connaître, — car on en a vendu tellement d'exemplaires dans le pays, que nos électeurs n'étaient pas les seuls à l'acheter — que remarquons-nous? D'abord, de grandes ressemblances, un indéniable fondement commun en matière sociale, en matière économique, en matière de finances publiques. Il n'y a rien d'essentiel qui nous sépare là-dessus.

Des réformes très sympathiques se retrouvent dans la déclaration gouvernementale en matière sociale et économique. C'est avec joie que nous y voyons mentionnés les comités d'entreprise. Vous savez combien le P. S. C. est anxieux de voir le contrat de travail évoluer vers un contrat de collaboration confiante avec les chefs d'entreprise pour mettre en valeur la personnalité des travailleurs. (*Vifs applaudissements à droite.*)

Le premier ministre, dans sa déclaration, nous a dit à certain moment : « Il y a d'autres questions qu'il faudra aussi examiner. »

Je crois que, dans l'ensemble, nous pouvons dire qu'en matière sociale, économique et financière, nous sommes d'accord avec les grandes lignes de ce programme, quitte à recevoir des explications. Sur certains points, le programme du P. S. C. est plus hardi, plus novateur, plus original et plus personnaliste. En matière de protection de la jeunesse et de la santé publique, nous avons une doctrine et je crois qu'elle peut faire l'honneur de n'importe quel parti.

D'autres parties de votre déclaration, monsieur le premier ministre, ont notre entière approbation. Quand vous parlez de la politique internationale, quand vous parlez de la position que notre pays a prise en cette matière et de la position qu'il sera appelé à prendre demain, quel que soit l'endroit de la Chambre où s'égèra le parti social chrétien, il vous soutiendra dans la conduite des affaires étrangères.

Je profite de ce que c'est la première fois que le parlement se réunit à nouveau en séance publique pour dire à l'honorable premier ministre, au nom du parti social chrétien, la fierté que nous avons ressentie quand il a été désigné, à l'unanimité peut-on dire des nations, au poste de président de l'Organisation internationale des Nations unies. Je prie mes amis de ne pas applaudir, parce que je ne veux pas qu'on puisse croire que je dis ceci pour compliquer la tâche de l'honorable M. Spaak. Or, mon témoignage n'est pas un témoignage d'amitié, quelle que soit l'amitié qui me lie à M. le premier ministre, c'est un témoignage de tous les citoyens pour le grand rôle qu'a joué M. Spaak à l'étranger en représentant la Belgique et en assurant pour l'avenir les destinées à l'Organisation des Nations unies.

Cette politique internationale, mesdames et messieurs, c'est la nôtre.

M. Buset. — La campagne électorale est finie, monsieur De Schryver.

M. Heyman. — Quelle parole!

M. De Schryver. — La campagne électorale est terminée, c'est exact. Reconnaissez cependant que durant cette campagne électorale, j'ai rendu hommage à M. Spaak et à sa politique étrangère.

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Vous peut-être, mais pas les autres.

M. De Schryver. — Je suis responsable de mes paroles, c'est déjà assez.

Quoi qu'il en soit, la politique internationale esquissée par M. le premier ministre a notre complète approbation.

Quand M. Spaak souligne l'importance des problèmes coloniaux, nous affirmons avec lui l'utilité qu'il y a de les résoudre au plus tôt. La colonie fait partie intégrante de la Belgique et tout ce qui l'intéresse nous préoccupe également au premier chef.

D'autre part, quand l'honorable premier ministre a parlé des sacrifices que doit consentir la population belge en matière de rationnement, je dis encore, au nom de l'opposition, que nous sommes d'accord avec lui. Nous devons également prendre notre part dans les sacrifices à faire dans le monde entier en matière de ravitaillement.

J'ai annoncé publiquement, environ vingt-cinq fois, qu'après les élections des rations seraient diminuées.

M. Behogne. — Tout le monde ne peut pas en dire autant.

M. De Schryver. — Certes, d'autres passages de la déclaration gouvernementale réclameraient des éclaircissements si nous en faisons une analyse fouillée. Il est probable qu'après ces éclaircissements, nous pourrions encore, sur bien des points, nous déclarer d'accord.

Je signale l'importance que nous attachons à la situation de l'enseignement technique, à la situation de toute notre législation familiale et également au triste problème des dommages de guerre, sans oublier le sort de nos victimes civils et militaires.

Qu'il me soit maintenant permis de dire qu'il existe une grosse lacune dans le programme du gouvernement. Le suffrage féminin, promis par tous les partis, ne figure pas, que je sache, *expressis verbis*, dans la déclaration gouvernementale. Or, mesdames, messieurs, dans une démocratie comme la nôtre, il est temps que les femmes puissent aller aux urnes en même temps que les hommes et participer ainsi à la vie nationale du pays. C'est un droit et c'est une justice que nous devons rendre à nos femmes, qui, durant la guerre, se sont conduites d'une façon exemplaire. Dès lors, il convient qu'on prenne les mesures législatives nécessaires pour que les citoyennes belges aillent désormais aux urnes au même titre que leurs collègues masculins. (*Applaudissements sur les bancs catholiques.*)

Je suis très heureux des termes dont l'honorable premier ministre s'est servi lorsqu'il a parlé, dans la déclaration gouvernementale, de la question royale.

La déclaration gouvernementale reconnaît très loyalement — et ceci témoigne d'un sens certain des réalités — que cette question est toujours pendante. C'est évident et nous sommes heureux de voir la déclaration gouvernementale l'affirmer.

Plus loin, la déclaration gouvernementale reconnaît qu'il faut apporter une solution à la question royale et qu'au cas où la proposition d'une consultation nationale était rejetée par les Chambres, si donc la thèse actuelle du P. S. C. ne triomphait pas, il faudra néanmoins rechercher une solution, car le problème ne s'en trouverait pas vidé par le fait même.

Je rends hommage à l'honorable premier ministre pour les termes heureux qu'il a employés dans la déclaration gouvernementale lorsqu'il a parlé de la question royale. Je rends hommage pour le fond et pour l'indication qu'il nous a donnée.

Cette indication est conforme certainement à l'opinion de l'immense majorité des citoyens de ce pays. La question royale doit recevoir une solution et si, par hasard, il n'y avait pas de consultation nationale, la question royale ne serait pas encore résolue. C'est une préoccupation que nous devons avoir tous de trouver à cette question une solution pleine de grandeur et de dignité, conforme aux intérêts de toute la nation.

Je tiens à rappeler brièvement à ce sujet quelle est la position du parti social chrétien.

Le parti social chrétien se refuse, par respect pour la cause royale, de faire de la question du Roi une question de parti. (*Exclamations et protestations sur les bancs socialistes et communistes.*)

M. Piérad. — Vous en avez fait un tremplin électoral.

M. De Schryver. — Vous trouverez à cet égard dans le programme de Noël, qui date donc d'avant la campagne électorale, clairement exposée, la position du P. S. C. au sujet de cette question, et depuis nous n'en avons pas dévié d'une ligne.

Devant le dissentiment qui s'est manifesté dans le pays à propos du retour du Roi, le P. S. C. estime qu'une consultation nationale large est nécessaire. Qu'on ne dise pas que je viens ici avec une lecture datant du temps des élections; c'est le texte même de notre programme élaboré avant la Noël 1945. Nous y déclarions formellement que si la victoire électorale venait à couronner nos efforts, nous réclamerions une vaste consultation où le peuple, largement informé, serait appelé à dire, en dehors de tous les partis, ce qu'il veut.

C'est là le texte de notre programme.

Y ayant mûrement réfléchi et sans passion, — je dirai même volontiers que les termes de la déclaration gouvernementale nous y convient, — nous pensons que, dans l'intérêt du pays, il est temps qu'en commun, nous recherchions la formule d'une consultation. La proposition de l'honorable comte Carton de Wiart est devenue caduque depuis les élections. Elle n'a d'ailleurs pas été discutée en séance publique. Elle n'avait rien d'une formule définitive — et son auteur sera le premier à le reconnaître — et nous pouvons en chercher une autre.

M. Carton de Wiart. — Parfaitement!

M. De Schryver. — L'essentiel est que la population puisse librement exprimer son avis. Je dis « son avis », car il ne peut être question d'un referendum législatif. Je réponds à l'honorable

M. Spaak et je lui donne ici, un peu tardivement, la réponse qu'il a attendue dans la Haute Assemblée, il y a quelques mois, lorsqu'il disait : Causions. Je lui dis : Oui, causions, nous sommes là, plein de bonne volonté, pour examiner, avec le gouvernement, la meilleure solution à trouver à ce grave et douloureux problème, dans l'intérêt de toute la Belgique.

M. Van Belle. — Les élections l'ont résolu.

M. De Schryver. — L'indéniable mérite de la déclaration gouvernementale est d'avoir fait effort pour rapprocher, dans maints domaines, les points de vue.

La constitution du cabinet de l'honorable M. Spaak aura eu cela de bon qu'après le départ du gouvernement précédent et après les élections législatives et provinciales, nous avons eu l'occasion d'exposer publiquement pour la première fois nos vues sur des problèmes gouvernementaux. Ainsi les partis confrontent leur point de vue et préparent une collaboration qui s'avérera nécessaire dans l'intérêt du pays. Voilà ce que j'ai à dire du programme et de la déclaration qui a été faite hier par l'honorable premier ministre.

Que dire maintenant de l'équipe? Il y a parmi eux quelques nouveaux venus qui sont cet après-midi au banc du gouvernement. La Chambre les regarde — je parle comme un ancien, excusez-moi, — avec curiosité et avec sympathie. Plusieurs d'entre eux me rappellent une collaboration féconde durant la guerre, en Angleterre. Je songe à la conférence de San-Francisco et à l'honorable M. Rolin, ministre de la justice. Je songe à M. Vermeylen, qui, à Londres, exerçait des fonctions de magistrat et faisait d'excellents rapports sur les conférences à l'Institut belge. Je songe au ministre de la défense nationale, que nous avons vu, échappé du camp de Miranda, nous arriver en Angleterre. J'ai souvent discuté avec l'honorable M. Craeybeekx au sujet de questions juridiques. Les anciens collègues les plaignent un peu; il y en a très peu qui les jalouent. Je rends hommage au sentiment qui les a poussés à accepter d'entrer dans le gouvernement de M. Spaak. Mais, messieurs, il ne s'agit pas aujourd'hui d'une équipe d'hommes et d'un programme. La personnalité même des ministres n'est pas en cause. Ils ont toute notre estime. Mais je dois leur dire, rappelant Chesterfield : « I oppose measures, not men! »

M. Demany. — « All right! » (Hilarité.)

M. De Schryver. — Je combats des mesures et non des hommes.

J'en viens ainsi au troisième aspect de mon intervention, car il n'y avait pas seulement le programme et l'équipe. *Omne trium perfectum!* Un programme n'est pas seulement l'énoncé de projets. Il faut juger les hommes à l'action, bien sûr. Cependant, l'action politique dans une démocratie parlementaire est impossible sans les appuis voulus, ces appuis qui doivent lui être donnés au parlement et les appuis qu'il doit recevoir de l'opinion publique. Le programme de l'honorable M. Spaak peut-il être réalisé, même partiellement, au parlement? Voilà la question. Puisque j'ai parlé d'Hamlet, « To be or not to be », le programme de M. Spaak peut-il être réalisé, même partiellement, dans la position parlementaire où le cabinet s'est placé en choisissant par sa composition un appui trop limité et trop restreint, insuffisant, et que par euphémisme il doit appeler maintenant sa majorité?

Le redoutable problème du gouvernement a ses exigences. Est-ce un gouvernement de nécessité qu'il nous faut? Oui, mais il faut plus; il faut un gouvernement stable; tel est le sens des élections.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Formez-le!

M. De Schryver. — Nous devons y arriver.

M. Bohy. — Pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Vous en avez eu l'occasion.

M. De Schryver. — Vous allez l'entendre. (Violentes interruptions. — Le président frappe du maillet.)

M. le président. — Messieurs, vous avez tout intérêt à écouter.

M. De Schryver. — Tel est le sens des élections. Je n'interprète pas les résultats des élections comme l'honorable M. Spaak. Sans doute, les partis hier gouvernementaux ont obtenu 1,348,000 voix. C'est là un simple total arithmétique. Ces voix sont réparties dans quatre groupes distincts.

Ce ne sont pas des voix émises au profit de partis se présentant avec un programme commun ni avec une liste commune. En effet, quand il y a eu cartel, il en résulta un recul par rapport à la situation d'avant-guerre.

UNE VOIX SOCIALISTE : Mais il y a eu gain de sièges.

M. De Schryver. — Peut-être, mais il y eut recul des voix.

Songez à la lutte électorale, qui a été évoquée par l'honorable premier ministre dans sa déclaration gouvernementale et dans ses déclarations antérieures, quand il disait : « Songez à la lutte électorale; est-ce que les partis peuvent s'entendre après? »

Vous n'allez pas m'obliger, je suppose, à lire tous les factums qui ont été distribués pendant la lutte électorale et qui ont montré que les partis hier gouvernementaux se sont sérieusement disputés.

Rappelez-vous la campagne dure entre deux d'entre eux, quarante-huit heures avant le scrutin!

Mais j'additionne les chiffres des résultats acquis par le P. S. C. et par le P. S. B., et cela donne au total 1,350,000 voix, soit 80 p. c. des voix émises.

M. Spinoy. — Inutile d'additionner ces voix!

M. De Schryver. — Quand on compare ensuite les programmes de ces deux partis, on constate qu'ils ont beaucoup de points communs. Ce sont donc des partis qui se rapprochent et ce sont les partis les plus forts du pays.

Il faut reconnaître aussi que les petites listes n'ont eu aucun succès. Les électeurs ont appuyé les partis les plus forts, parce qu'ils voulaient que ces partis travaillent ensemble et parce qu'ils savaient qu'ils ne pouvaient travailler seuls. (Interruptions sur les bancs de la droite.)

M. le président. — Laissez votre porte-parole faire ses appréciations lui-même : il les fera d'ailleurs très bien.

M. De Schryver. — Les électeurs veulent un gouvernement stable; tel est le sens des élections.

Voyez-vous un gouvernement dont la vie serait vraiment ce qu'on appelle une vie au jour le jour? Songez aux problèmes intérieurs à résoudre, songez à la direction des départements, aux problèmes extérieurs, au travail de redressement, à tous ces problèmes qui nécessitent des solutions urgentes et qui demandent un travail de longue haleine. Plusieurs problèmes que vous avez indiqués dans votre déclaration gouvernementale sont de ceux-là.

Autant dire qu'il n'y aura pas de gouvernement s'il n'y a pas de gouvernement stable. Enfin, un gouvernement stable est une exigence du régime démocratique parlementaire. Il ne faut pas vouloir substituer la volonté des électeurs d'un parti à la volonté de la majorité des électeurs. Il est donc évident qu'il faut un gouvernement stable. Il est requis par l'intérêt général du pays.

C'est là un problème que le P. S. C. a longuement examiné sous toutes ses faces.

Tout d'abord, la possibilité d'une attitude lui est apparue, une attitude d'abstention; mais elle ne convient pas à un grand parti, à un parti qui a environ la moitié des sièges et qui ne peut se désintéresser du régime démocratique ni du bon fonctionnement du parlement en s'abstenant au vote des budgets et des lois. (Applaudissements sur les bancs de la droite.)

M. Spinoy. — Il doit prendre ses responsabilités.

M. De Schryver. — Cette abstention provoquerait des appuis mouvants : tantôt le gouvernement s'adresserait au P. S. C., tantôt au parti communiste, tantôt au parti libéral. Ce n'est pas par l'appui de plusieurs partis qu'il pourrait avoir la majorité requise pour le vote des budgets et des lois.

L'incertitude créée par l'abstention est une position que ne peut pas préconiser un parti comme le P. S. C. Une autre attitude est-elle possible? Par exemple, l'attitude de soutien en même temps que de non-participation?

Cette hypothèse seule, nous devons l'examiner. Nous l'avons examinée très honnêtement, et dans cet examen nous nous sommes placés au-dessus de toutes les contingences d'une politique partisane. Notre conclusion, vous la connaissez, mais je désire exposer ici les motifs qui nous y ont conduits. Nous nous sommes demandé s'il était possible qu'un parti, sans participer à un gouvernement et sans s'associer à son action, adoptât quand même les mesures qui sont et qui seraient ultérieurement préconisées par ce gouvernement. Car si ce parti n'adopte pas toutes les mesures que le gouvernement préconise, il crée, par son attitude, la même situation que celle que nous connaissons actuellement et augmente l'incertitude. Ah! s'il s'agissait d'un cabinet de courte transition et s'il ne s'agissait que d'affaires courantes, il est possible que telle aura-t-elle notre position.

Aujourd'hui, il s'agit de problèmes importants. Or, on ne peut pas être en même temps et dans l'opposition et dans le gouvernement. Pourquoi un parti puissant, entrant dans l'arène politique, soutiendrait-il un cabinet homogène formé par le parti adverse, augmenté de certains extra-parlementaires, alors qu'il est prié de ne pas s'associer, ni directement, ni indirectement, à l'action au sein de ce gouvernement?

C'est contraire au principe sain qui veut qu'une majorité gouverne et qu'une minorité contrôle les actes de cette majorité. Cette attitude de soutien donnerait au gouvernement comme un prolongement au sein du parlement, mais un prolongement très incertain, car, à tout instant, la vie du gouvernement serait en danger. Et c'est là, en définitive, l'argument le plus puissant qui nous a poussés, dans l'intérêt national, à ne pas adopter une attitude de soutien. Cet argument puissant, c'est qu'un pareil gouvernement ne pourrait tenir que quelques semaines.

Quelle perte de temps pour le pays de voir le gouvernement commencer l'élaboration de vastes projets et dans deux, trois mois, au moment où ces projets prennent corps et que le temps d'agir est arrivé, de devoir constater que ce gouvernement est dans l'impossibilité d'arriver à une conclusion, par défaut d'appui au parlement même.

Dans ces conditions, après avoir examiné et pesé dans l'intérêt supérieur du pays tous les arguments, malgré la déférence que nous avons pour l'honorable premier ministre, pour le courage des hommes qui forment son équipe, nous pensons qu'il n'est pas possible que nous accordions au gouvernement un soutien réel avec la non-participation du groupe du parti social chrétien.

Il reste la formule du cabinet réellement minoritaire. Cette formule ne répond pas aux exigences de l'heure. C'est pourquoi, lorsque j'ai été amené à envisager la constitution éventuelle d'un gouvernement minoritaire P. S. C., il y a quinze jours, après avoir examiné la situation telle qu'elle se présentait, j'ai déclaré aussitôt l'honneur de constituer pareil gouvernement. Je m'explique : On peut me demander beaucoup, mais il ne m'est pas possible d'accepter la constitution d'un pareil gouvernement; je ne crois pas à la possibilité de son existence, je n'ai pas la foi, et quand on n'a pas la foi, il est impossible de réaliser quelque chose. Je ne crois pas à la viabilité d'un cabinet minoritaire, parce que c'est là une solution non parlementaire.

Je conclus donc :

Le parti social chrétien ne peut que marquer son désaccord à l'égard de la formule de gouvernement proposée par l'honorable M. Spaak. Nous n'entendons pas le faire par manque d'estime à l'égard de l'honorable premier ministre ou de ses collègues au gouvernement et vous ne m'entendrez prononcer aucune de ces paroles que nous avons si souvent entendues ici dans le passé de la part d'une opposition souvent déchainée contre un gouvernement majoritaire qui se présentait devant la Chambre, — mais c'est là le passé et je n'y reviens pas.

Je crois qu'une sage politique nous oblige à parler clairement au gouvernement et à lui dire que si nous lui faisons opposition, c'est parce que le cabinet actuel serait trop faible. Il faut empêcher les équivoques aussi. Nous rendrions ainsi un mauvais service au pays en encourageant le cabinet de parti minoritaire.

Le pays demande un gouvernement stable. Ce sera la tâche des deux grands partis, des deux groupes parlementaires les plus nombreux de chercher un terrain d'entente et de préparer une formule gouvernementale...

M. Van Wallegheim. — Entendez-vous?

M. Buset. — En passant par toutes ses conditions, bien entendu.

M. De Schryver. — ... de conjuguer nos efforts et de trouver une solution à tous les problèmes de notre vie nationale, aux problèmes de notre avenir social et économique, aux problèmes posés par notre idéal constitutionnel et démocratique.

L'honorable premier ministre nous a dit, à la fin de sa déclaration gouvernementale, que la réputation du pays était une chose importante. J'en suis certain et je partage à cet égard toutes les appréhensions de l'honorable premier ministre. Mais je dois lui dire, en toute franchise : nous ne sauverions pas la réputation du pays par un cabinet minoritaire, mais cette réputation grandira par l'effort de tous les Belges, par le frisson d'une grande politique que le pays nous appelle à commencer demain en commun. (*Vifs applaudissements à droite.* — *Tout le parti social chrétien, debout, acclame longuement l'orateur.*)

M. le président. — Mesdames, messieurs, la parole est à M. Buset.

M. Buset (à la tribune). — Mesdames, messieurs, avant toute chose, je veux rendre hommage à mon éminent ami M. Spaak pour le courage politique qu'il a montré en se présentant ici avec le gouvernement que voilà dans les circonstances politiques que vous connaissez.

Son mérite est double : il nous offre, si aucune meilleure solution ne peut être envisagée, un gouvernement qui se déclare prêt à travailler et qui accepte d'être jugé sur ses actes.

Il nous offre une chose : c'est l'occasion longtemps attendue de sortir des « cénus » toujours un peu mystérieux des informateurs, formateurs et délégués de partis, pour porter en public, devant le pays, le maximum de clarté possible sur une situation politique confuse, dont il est plus que temps que le pays sorte enfin.

Je crois que, dans ces conditions, le plus grand service que nous puissions rendre au parlement et au pays, c'est de nous exprimer avec une entière franchise. Pour ma part, je connais les usages parlementaires et je n'ai pas l'intention d'y déroger. Mais je demande la permission de parler clair et net et d'appeler les choses par leur nom. Je m'appliquerai à ne froisser personne et, en tout cas, à ne froisser inutilement ou excessivement aucun des groupes et aucune des personnalités que je serai appelé à citer nommément.

Ma tâche est d'expliquer la position du parti socialiste et les raisons de cette position.

Dans la campagne électorale qui s'est terminée par l'élection du 17 février, le parti socialiste a mené une propagande honnête et limpide. Il a mis en lumière les résultats positifs de l'œuvre accomplie par le gouvernement Van Acker. Il les a présentés comme étant l'œuvre d'une grande équipe qui ne comprenait pas seulement les ministres et les parlementaires soutenant ce cabinet, mais qui s'étendait jusqu'aux ouvriers mineurs, qui nous ont si puissamment aidés à gagner la bataille du charbon.

Nous avons cru pouvoir néanmoins souligner le mérite particulier du parti socialiste, qui a été l'épine dorsale de cette formation ministérielle et le mérite insigne de mon éminent ami M. Van Acker, qui s'est révélé à l'usage un homme d'Etat de premier plan.

Nous avons demandé au pays le mandat de pouvoir continuer l'œuvre si heureusement commencée et nous lui avons dit que notre désir était de poursuivre cette œuvre dans une formation gouvernementale démocratique à quatre, excluant la droite.

Nous avons parlé abondamment au pays de la deuxième étape de son redressement. Nous lui avons représenté qu'après les élections, nous aurions à faire et à parfaire ce qui avait pu à peine être ébauché pendant la première étape. Je veux citer notamment la reconstruction des biens sinistrés.

Nous avons dit la nécessité d'achever ce qui avait été heureusement commencé : je veux citer la consolidation du franc.

Nous avons demandé de continuer ce qui déjà alors était en bonne voie : je citerai la remise au travail.

Nous avons indiqué au pays que pour franchir cette deuxième étape aussi victorieusement que la première, il était devenu indispensable d'opérer des réformes fondamentales : dans l'ordre politique, la réforme de l'administration et celle des pouvoirs subordonnés; dans l'ordre économique, l'organisation de l'économie et un certain nombre de nationalisations que nous considérons comme des nécessités vitales pour le pays.

Nous avons dit au pays que si nous pouvions assurer l'expansion de l'économie nationale sur les bases que je viens d'indiquer, il serait possible de lui faire franchir un nouveau progrès social, et nous avons encore dit au pays que si nous pouvions ranimer notre économie et enregistrer un nouveau progrès social, nous atteindrions par là même à l'équilibre politique.

C'est sur ces données-là que nous nous sommes présentés devant les électeurs, et c'est également sur ces données qu'environ 800,000 électeurs belges nous ont donné le mandat de poursuivre, dans le sens que j'indique, l'œuvre que nous avons entreprise sous la conduite d'un des nôtres.

Nous considérons donc aujourd'hui que nous avons reçu de nos électeurs le mandat de poursuivre cette œuvre en recherchant à cette fin les concours nécessaires et en évitant les contacts qui ne peuvent convenir à la dignité des socialistes. (*Sourires ironiques sur les bancs du P. S. C.*)

C'est la raison pour laquelle nous avons préconisé un gouvernement démocratique avec trois partis, le quatrième, associé avec nous sous la conduite de M. Van Acker, ayant à peu près entièrement disparu. C'est la formule dont nous avons inlassablement poursuivi la réalisation jusqu'à présent.

Nos résultats électoraux sont des plus flatteurs. Nous les avons obtenus sans le concours des inciviques. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Vergels. — Ils étaient exclus par M. Van Glabbeke!

M. Buset. — Non, ils votaient pour vous!

M. Eyskens. — Sauf les travailleurs volontaires au service de l'ennemi!

M. Buset. — Durant cette campagne, nous n'avons fait aucune promesse au pays.

Nous lui avons présenté le tableau de ce qu'il y avait à faire et nous lui avons marqué notre volonté de le réaliser. A part cela, vous ne trouverez dans les échos de notre campagne électorale pas l'ombre d'une promesse quelconque. Le succès que nous avons obtenu est de bon aloi, mais il nous place devant une obligation morale impérieuse vis-à-vis de nos électeurs : tenir les engagements que nous avons pris.

Une circonstance toutefois nous dessert, c'est que nous avons connu le succès, pour ce qui nous concerne, mais en même temps une certaine mésaventure dans la personne de nos alliés d'hier ou, pour être plus exact, de certains d'entre eux. Les communistes ont renporté le succès que vous savez. On dit que par rapport à leurs espérances de 1945, ce succès est une déception. Il n'empêche que par rapport à leur résultat de 1939, c'est un succès important. Les communistes n'ont pas mené exactement comme nous une propagande gouvernementale; ils ont mis tout particulièrement en lumière l'œuvre des ministres communistes.

M. Marteaux. — Et vous autres, n'avez-vous pas fait la même chose? (*Rires et applaudissements sur certains bancs à droite.*)

M. Buset. — J'allais le dire.

M. le président. — Silence, je vous prie, messieurs.

M. Buset. — Le fait qu'il importe de retenir, c'est qu'au cours de leur campagne électorale, les communistes, comme nous, avec quelque différence toutefois, se sont prononcés pour la formule d'un gouvernement démocratique à quatre. Aujourd'hui, ils sont rentrés renforcés dans cette Chambre et sont prêts à passer des paroles aux actes. Mais on nous les représente comme des alliés fort incommodes.

M. Marteaux. — C'est vous qui donnez crédit à cette légende. (*Rires à droite.*)

M. Buset. — Mon cher docteur, vous êtes un peu nerveux. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*) Je dis qu'on nous représente les communistes comme des alliés fort peu commodes et je me proposais d'ajouter que cette légende est née chez ceux qui n'ont pas l'habitude de frayer les communistes. De tous les groupes de la Chambre, c'est le nôtre qui peut avoir, je pense, l'opinion la plus autorisée en la matière.

C'est ici que je demande la permission d'être franc et net. On attribue aux communistes une propension marquée à distribuer avec profusion les reproches et les admonestations. Je dis de cette tribune qu'il y a quelque chose de vrai dans l'argument, mais j'ai assez d'expérience également pour affirmer qu'on ne s'en porte pas plus mal et qu'on en prend fort bien l'habitude. Cela ne vous oblige pas à dévier d'un pouce de la ligne de conduite que vous vous êtes tracée. On parle à propos du parti communiste de l'ingérence étrangère, de l'ingérence de Moscou. Désirant ménager les susceptibilités de mon excellent ami M. Marteaux, je ne me prononcerai pas sur la question de savoir s'il y a vraiment ingérence de Moscou...

M. Marteaux. — Vous savez bien que ce n'est pas vrai. (*Rires à droite.*)

M. Heyman. — Le Peuple l'affirmait encore hier.

M. Buset. — M'autorisant de la seule expérience dont j'ai le droit de me targuer, celle de mon parti, j'affirme que s'il y a quelque ingérence que ce soit dans les affaires communistes, cette ingérence s'arrête très strictement aux frontières du parti communiste et qu'en aucune circonstance ni d'aucune manière et à aucun propos une telle ingérence ne s'est jamais manifestée au sein du parti socialiste et n'a jamais pesé d'un gramme sur les délibérations du parti socialiste.

Enfin, on prête au parti communiste...

M. Lalmand. — Il ne faut pas vous retrancher derrière votre sympathie pour le D^r Marteaux pour exposer vos idées...

M. Buset. — Je vois que vous êtes affreusement susceptible.

M. Lalmand. — Il y a de quoi!

M. Eyskens. — Lisez les articles de Victor Larock. Vous serez édifié.

M. Buset. — Il y a, dans les circonstances actuelles, un aspect dont l'importance ne peut vous échapper : une exclusive prononcée contre vous.

SUR LES BANCS COMMUNISTES : Par qui?

M. Buset. — Laissez-moi m'expliquer sur cette exclusive. On dit que les communistes ont une propension à la surenchère et à la démagogie. Je réponds qu'il y a une réponse adéquate : c'est de les inviter à prendre publiquement leurs responsabilités. Enfin, dans

certain milieux, on va jusqu'à découvrir après la guerre, comme si rien de nouveau ne s'était passé, que l'anticommunisme est la politique la plus intelligente et la plus nécessaire qu'on puisse imaginer. Nous disons que l'anticommunisme, surtout s'il va jusqu'à l'exclusive, est une sottise politique à laquelle nous nous refusons absolument de nous associer.

Je crois ainsi avoir expliqué la nature exacte de nos relations avec le groupe communiste et avoir dissipé, en ce qui nous concerne, plusieurs malentendus. Il se peut, mon cher monsieur Lalmand, que je l'aie fait avec maladresse, mais mon intention est d'éclaircir un des problèmes de la crise ministérielle actuelle.

Quant à l'U. D. B., le moins qu'on en dira sera le mieux... (*Rires approbatifs sur de nombreux bancs.*)

M. Lahaut (designant M. Marchand). — Il est sous ma protection! (*Hilarité générale.*)

M. Buset. — La vraie mésaventure survenue aux dernières élections est la défaite essuyée par nos alliés libéraux. Ceux-ci s'étaient quelque peu gonflés en 1939, à la faveur de l'affaire Martens et de ce que, dans mon arrondissement, on nommait pompeusement « le mur Devèze ». Que ce gonflement excessif de 1939 ait abouti à un certain dégonflement, c'est peut-être justice et, en tout cas, quelque chose de parfaitement explicable. La mésaventure a été plus loin, puisque, selon la forte expression d'un des éminents dirigeants du parti libéral, les libéraux « se sont fait laminer » à l'élection du 17 février dernier. Ils se retrouvent dans cette Chambre en un groupe qui n'est plus que la moitié de ce qu'il était au jour de la dissolution.

Au Sénat, leur représentation est devenue insignifiante, à tel point que nous avons dû les renflouer. (*Hilarité sur les bancs de la droite.*) Nous l'avons fait sans arrière-pensée, et je crois utile de préciser les raisons pour lesquelles, lors de l'élection des sénateurs provinciaux et des sénateurs cooptés, nous avons réalisé le cartel entre socialistes, libéraux et communistes. Le résultat de ce cartel est que la représentation libérale au Sénat est passée de six à douze et la représentation communiste de 13 ou 14 à 17. Nous avons ainsi perdu deux ou trois sièges, mais il en est résulté que la droite n'aura pas la majorité au Sénat.

M. Porta. — Et cela vous console!

M. Buset. — Je tiens à rendre publics les raisons de ce cartel. Nous l'avons conclu pour vous empêcher de profiter d'une anomalie de la loi électorale pour avoir, au Sénat, une majorité facile. (*Applaudissements sur divers bancs socialistes.*) qui eût facilement amené de graves conflits entre les deux Chambres.

M. Devèze. — C'est parfaitement vrai.

M. Buset. — Nous avons conclu ce cartel avec les libéraux et les communistes en sacrifiant trois sièges. Nous l'avons fait sans contre-partie. En aucun moment des pourparlers qui ont mené à ce cartel, la question même du cartel n'a été liée à celle de l'attitude libérale à l'égard du problème gouvernemental. Je le dis publiquement pour dissiper l'équivoque qui s'est répandue à ce propos. Je tiens à dire à mes amis politiques — non pas à mes collègues de la Chambre — qu'ils ne doivent garder aucun sentiment d'amertume d'être les spectateurs aujourd'hui de l'indécision libérale sur le plan gouvernemental. Qu'ils ne croient pas un instant que les libéraux ont manqué à leur parole, car les deux problèmes ont toujours été traités de façon distincte sur la base de leurs mérites respectifs. Je tenais à le dire et à y ajouter que notre volonté dans cette question a été de vous empêcher d'avoir la majorité au Sénat. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Vergels. — Nous le pensions bien.

M. Buset. — Messieurs, malgré le recul libéral, malgré l'effondrement de l'U. D. B., nous sommes demeurés fidèles à notre conception du départ. Nous voulons poursuivre l'œuvre du gouvernement Van Acker avec une formation à l'image de ce gouvernement. Nous avons fait à ce propos des ouvertures à MM. les libéraux. Bien des rumeurs et des légendes se sont créées autour de nos entretiens. Je crois utile, pour la clarification de l'atmosphère politique, qu'on sache ce qui s'est passé. Nous avons rencontré auprès du parti libéral un accueil hésitant. De façon très visible, nos alliés d'hier étaient sous l'impression fâcheuse des résultats électoraux fraîchement enregistrés. Un courant assez fort s'est dessiné chez les libéraux : « Si c'est cela l'égard, le cas que le corps électoral fait de nous, il vaudra mieux que nous allions dans l'opposition. » Et les membres du parti libéral qui tenaient néanmoins à se retrouver dans une formation gouvernementale ont eu un grand effort à faire pour ne pas être emportés par le courant d'opposition qui s'est manifesté chez les libéraux. Indépendamment de cela, on a essayé d'expliquer l'échec des pourparlers par le fait que nous aurions taillé à fournir à nos alliés libéraux des explications suffisamment circonstanciées en matière de programme.

Je puis bien révéler aujourd'hui que, lorsque l'honorable M. Spaak a rendu visite à l'honorable M. Motz, président du parti libéral, le vendredi qui a précédé la réunion du conseil national du parti libéral, j'étais présent à l'entretien. Je n'ai pas eu l'impression que la question du programme pouvait être une pierre d'achoppement. Je n'ai pas eu l'impression que l'attention libérale fût particulièrement portée sur la question du programme. Il est exact que des éclaircissements ont été demandés. M. Spaak s'est offert à s'expliquer dans une lettre qu'il a fait tenir le lendemain même à M. Motz. Cette promesse a été tenue, et il est faux de prétendre que les libéraux n'auraient pas pu s'expliquer faute d'éclaircissements sur le programme.

On a aussi essayé de faire croire que les socialistes n'avaient pas réussi dans leur entreprise parce qu'ils n'avaient pas la conviction et la volonté tenace qui, selon d'autres, leur eussent permis d'aboutir. Qu'il me soit permis de relater à cet égard une expérience. Le soir même de ce vendredi auquel je viens de faire allusion, j'ai essayé de mes facultés de séduction sur un éminent dirigeant du parti libéral. C'était quelqu'un que ces messieurs appellent dans l'intimité « tante Octavie ».

J'ai fait de mon mieux. Mais l'intéressé a pensé à ses innombrables locataires; il a senti remuer son portefeuille dans sa poche, — du moins, c'est ainsi que je m'explique la chose. Et je dois avouer, messieurs, que mes tentatives de séduction n'ont pas eu grand succès. Si quelqu'un se croit plus apte à réussir, je suggérerais que M. Lalmand ou M. Terfve entreprit ici même la tentative, par exemple auprès de M. Devèze... (*Rires et interruptions sur les bancs de la droite.*)

M. De Vleeschauwer. — Cela devient mystérieux.

M. Devèze. — J'ai entendu mon nom, mais je ne sais pas à quel propos. (*Nouvelles interruptions.*)

M. Buset. — Le véritable problème, tel que je le vois, c'est que l'arithmétique électorale fait plus que jamais du parti libéral le petit pois dont le moindre déplacement fait osciller la balance.

Il y a de ce côté de la Chambre 92 catholiques; il y a de l'autre côté 69 socialistes et 23 communistes, qui totalisent également 92 sièges. Entre les deux grands groupes, il y a le parti libéral avec ses 17 sièges, et qui est une fois de plus l'arbitre de la situation. (*Interruptions ironiques à droite.*)

Je crois aussi que le parti libéral a ceci de commun avec le parti catholique, c'est qu'il a sa droite et sa gauche. Je crois aussi que dans chacun des deux partis, c'est la droite qui joue du violon et c'est la gauche qui danse sur l'air qu'on lui fait entendre. (*Rires sur la plupart des bancs.*)

Je crois, néanmoins, qu'il y a entre les deux partis une certaine différence : c'est que chez les catholiques la droite ne se fatigue jamais de jouer du violon et la gauche ne se fatigue jamais de danser sur l'air qu'on lui joue, tandis que chez les libéraux, il arrive que la droite s'assoupisse et que la gauche en profite pour danser sur un autre air. L'expérience du gouvernement Van Acker prouve que cette méthode peut avoir de bons résultats.

M. Devèze. — Le parti libéral tout entier a soutenu le gouvernement Van Acker.

M. Carton de Wiart. — Cela vous a coûté cher.

M. Joris. — Tant pis!

M. Devèze. — Nous ne renions pas notre passé.

M. Demuyter. — Nous remonterons le courant!

UNE VOIX A DROITE : En ballon!

M. Buset. — J'ai touché du doigt, tout à l'heure, un aspect essentiel des problèmes qui nous préoccupent : l'exclusive prononcée contre le groupe communiste.

Je pense que je suis en train de toucher du doigt un autre aspect des mêmes problèmes. C'est de savoir où va aller le petit pois libéral. Va-t-il rouler à droite ou à gauche? S'il roule à droite, cela nous vaudra un gouvernement clérico-libéral, dont nous serons avec empressement l'opposition fraîche et joyeuse.

M. Devèze. — Il ne roulera pas du tout!

M. Buset. — S'il roule à gauche... (*Interruptions, colloques.*)

M. le président. — Veuillez continuer, monsieur Buset. (*Colloques.*)

M. Buset. — S'il roule à gauche, alors subsiste la possibilité que nous avons entrevue et qui se justifie par une expérience à laquelle nous n'avons pas renoncé : c'est de former dans cette Chambre un gouvernement à l'image du gouvernement Van Acker. Ce gouvernement disposerait ici d'une majorité confortable. Il aurait au Sénat une majorité précaire, qui l'exposerait à subir de temps en temps un accident.

M. De Vleeschauwer. — Gare aux rhumes!

M. Buset. — Enfin, messieurs, si le petit pois libéral ne va ni à droite ni à gauche, mais demeure où il est...

M. Devèze. — C'est cela!

M. Buset. — ... l'équilibre deviendra impossible et il est inutile d'indiquer à quelle impasse nous allons aboutir. Cela ne peut nous conduire qu'à un gouvernement d'union nationale, dont nous prenons exactement ce qu'en a dit l'honorable M. Spaak dans la déclaration qu'il nous a lue hier : « Le gouvernement d'union nationale, étant donné les exclusives prononcées, ne peut pas davantage être réalisé. Ne faut-il pas d'ailleurs obstinément tâcher d'éviter un régime où, l'opposition ayant disparu, le contrôle parlementaire est inexistant et où diminue nécessairement le sens des responsabilités? » (*Très bien! à droite.*)

Messieurs, il y a à notre répugnance à l'égard d'une union nationale des raisons hélas plus graves et sur lesquelles il faut bien que je m'explique.

J'ai parlé de la position que nous avons prise à l'occasion des élections du 17 février. J'ai parlé du sort qu'ont connu nos alliés d'hier dans cette élection. Nous avons eu aussi des adversaires, des adversaires qui se sont montrés particulièrement durs et particulièrement acharnés envers nous.

Je citerai un seul trait. Des feuilles, que j'ose qualifier d'immondes, sous le couvert de l'anonymat ou de pseudonymes qui sont une forme suprêmement hypocrite de l'anonymat, ont traîné dans la boue nos militants les plus estimés. N'importe quel argument était bon pour nous atteindre! La campagne électorale, dans certaines régions, et notamment en Flandre, a été la bataille électorale. Il me sera permis de vous dire que nous n'avons rien oublié.

M. De Vleeschauwer. — Et tout retenu!

M. Bohy. — Lisez la *Guillotine!*

M. De Vleeschauwer. — Cela ne vient pas de chez nous.

DES VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Si! si!

M. le président. — N'irritez pas le débat, messieurs!

M. Van Waileghem. — Cela sort d'un couvent quelconque; c'est toujours votre force de mettre les couvents en avant pour masquer vos responsabilités!

M. Buset. — L'honorable M. De Schryver, du temps qu'il était informateur du Prince-Régent, nous a offert le gouvernement à deux : catholiques et socialistes. Nous avons répondu : Non! Sans commentaires et sans explications. Ce non est définitif.

M. De Schryver, négociateur, nous a offert — il nous a même laissé des papiers dans la main — de gouverner à trois : catholiques, libéraux et socialistes. Nous avons répondu : Non!

Ce jour-là, nous nous sommes bornés à donner deux raisons : la première est que la formule ne peut pas nous convenir et la deuxième est que la consultation populaire sur la personne du Roi est pour nous chose exclue. Pourquoi avons-nous pris cette attitude? C'est parce qu'il y a, entre les catholiques et nous, plusieurs sujets de discorde profonde que j'ai le devoir de mentionner pour que le pays soit éclairé.

Les catholiques se sont livrés, pendant la campagne électorale, à un battage léopoldien de grand style.

M. Marek. — Et vous avez fait le contraire!

M. Buset. — Nous y avons répliqué dans la mesure nécessaire. Cela était le leitmotiv de la campagne électorale. Ils y ont dépensé une galette monstre. (*Rires à droite.*) Ils ont fait de leur mieux pour créer, autour de la personne de Léopold III, une véritable mystique populaire. On a fait des prêches léopoldiens dans des églises, que nous croyions destinées à autre chose et qui sont entretenues aux frais de la collectivité. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

M. Demuyter. — C'est compromettre la religion!

M. Buset. — On a fait prier les enfants dans des écoles tribulaires des deniers publics. (*Interruptions et protestations à droite.*)

Nous avons été témoins des expéditions presque séditieuses de petits étudiants à calot d'astrakan. Nous avons vu mêler à cela la noble et pure figure de la reine Astrid, sur le thème : « Hij is mijn man! » Nous connaissons des villages des Flandres où, en présence de prêtres ou de pères dominicains, on fait prêter le serment religieux de voter catholique pour sauver « notre Roi ».

M. Vergels. — Et les étudiants de Bruxelles, qu'ont-ils fait?

UNE VOIX A DROITE : Au collège Saint-Jean-Berchmans!

M. Buset. — Ils ont répliqué.

M. Bohy. — Ils ont laissé le souvenir de la reine Astrid tranquille, parce qu'ils ont de la pudeur. (*Nouvelles protestations à droite.*)

M. Buset. — Ce battage léopoldien a été du plus mauvais goût. Il l'était d'autant plus qu'il s'est exercé au profit d'une cause qu'on sait perdue. (*Exclamations et protestations à droite.*)

M. Vergels. — C'est ce qu'on verra. Ce n'est pas vous qui en déciderez.

M. Buset. — On ne m'ôtera pas de la tête que les protagonistes de cette action sont plus préoccupés de trouver une échappatoire qu'une solution. Nous n'avons aucune raison d'offrir à qui que ce soit une échappatoire dans ce domaine et il n'est personne qui pourra nous y résoudre.

L'honorable M. De Schryver a dit que, dans la question royale, le parti catholique n'a pas dévié d'une ligne depuis son congrès de Noël 1945.

M. De Schryver. — Du principe!

M. Eyskens. — Le parti catholique n'existe plus.

M. Buset. — Qu'il souffre que je lui dise que, de son côté, le parti socialiste n'a pas dévié et ne déviara pas d'une ligne de l'attitude qu'il a prise. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Pour nous, la question royale est réglée dans la mesure où elle peut dépendre d'un gouvernement, du parlement ou du pays. Il y a, à nos yeux, entre Léopold III et une fraction trop importante de la population, un fossé trop profond pour qu'il puisse être question encore, pour nous, de voir Léopold III remonter sur son trône. Une consultation populaire est, à nos yeux, chose inacceptable. (*Protestations à droite.*) Et ceci non seulement pour des raisons constitutionnelles, mais parce que, par votre fait même, cette consultation populaire a été faite.

Vous avez laissé dire par M. Pirenne, qui, sur le point où nous le situons, est un irresponsable politique, qu'il n'y avait pas lieu de mêler la personne du Roi à la lutte électorale. Mais, dans vos meetings, dans vos journaux, sur vos affiches, dans vos écoles, dans vos églises, vous en avez fait le leitmotiv de votre propagande pendant plus d'un mois. (*Vives protestations à droite.*)

Quelle a été la réponse du pays? 1,006,000 électeurs vous ont approuvés et 1,346,000 électeurs, vous tournant le dos, ont porté leurs suffrages sur les listes des partis qui s'étaient prononcés pour l'abdication.

La consultation populaire est faite. (*Protestations à droite.*)

Vous avez le droit de déposer à nouveau une proposition de consultation populaire, usant ainsi de votre droit d'initiative parlementaire. Personne ici ne s'y opposera. Mais ne vous fatiguez pas! Ne vous ingéniez pas à trouver des formules plus habiles ou plus heureuses que celles que vous nous avez présentées sous la signature de l'honorable comte Carton de Wiart, parce que je déclare ici même, au nom pas seulement de la gauche socialiste de la Chambre, mais au nom de mon parti tout entier, dans son unanimité, que des projets semblables ne seront jamais votés par un socialiste et qu'au contraire, tous, — et je souligne « tous », — sans exception, nous voterons contre.

M. Carton de Wiart. — M. Camille Huysmans nous a rappelé qu'en amour comme en politique, il faut éviter de dire « jamais ». (*Rires et interruptions sur de nomb. eux bancs.*)

M. Buset. — On nous laisse entrevoir qu'à défaut de consultation populaire, il pourrait y avoir une autre solution. Nous n'avons pas d'explications à ce sujet. Nous ne savons pas ce que peut être cette autre solution. Tout ce que je sais, — et je veux le dire avec toute la netteté désirable, — c'est que les socialistes, en cette matière, seront d'une absolue intransigeance.

Notre position ne variera pas d'une ligne dans le domaine royal. Lorsque vous nous faites des invitations à gouverner avec vous et que nous remarquons que vos invitations sont conditionnelles, qu'elles exigent, semble-t-il, un engagement à l'égard de la question royale et un engagement à l'égard de la question du vote des femmes, sachez, messieurs, qu'il est inutile alors de poursuivre tout entretien.

M. Heyman. — Aussi en ce qui concerne le suffrage des femmes? C'est bon à savoir.

M. Buset. — Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Nous ne pouvons tolérer que vous vous présentiez ici comme étant les seuls champions du suffrage des femmes. (*Rires et exclamations à droite.*) Nous ne pouvons tolérer que vous nous approchiez avec de telles exigences, que vous nous offriez des négociations en posant les conditions qu'il plaît à Votre Grandeur de nous poser. (*Rires à droite.*)

M. Marck. — Et quelles sont les conditions de Votre Grandeur?

M. Heyman. — Vous n'acceptez même pas qu'il soit question du vote des femmes, dans un accord entre partis, pour la formation du gouvernement?

M. Buset. — Je dis simplement et je répète que nous n'acceptons de conditions politiques d'aucune sorte.

Il y a, messieurs, un autre sujet de discorde entre vous et nous. (*Interruptions sur les bancs de la droite.*)

M. le président. — Silence, messieurs! Moins vous interrompez, et plus vous aurez intérêt à entendre l'orateur.

M. Buset. — J'indique ici les sujets de discorde qui existent entre catholiques et socialistes, et c'est l'une des données élémentaires du problème gouvernemental.

UNE VOIX À DROITE : Etes-vous pour le vote des femmes?

M. Brunfaut. — Relisez à ce sujet la position prise en 1921-1924 par M. Carton de Wiart.

M. Buset. — Vous perdrez donc votre temps, messieurs, si vous nous posez des conditions de ce genre ou n'importe quelle espèce de conditions qu'il vous plairait de poser. D'avance, je vous dis que nous n'en accepterons aucune.

M. Vergels. — Ce n'est pas comme cela qu'on fait un gouvernement. (*Interruptions sur les bancs de la droite.*)

M. le président. — Je vous en prie, n'allongez pas ce débat par ces interruptions renouvelées.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je ne suis pas pressé, monsieur le président. (*Hilarité.*)

M. le président. — Je comprends votre sentiment. (*Nouveaux rires.*)

M. Buset. — Nous ne pouvons pas davantage approuver la position prise par le parti catholique dans le domaine de la répression. Ce n'est tout de même pas nous qui avons prêché la clémence en faveur des inciviques dans nos discours ou nos brochures. Nous ne sommes en rien responsables de la lenteur savante avec laquelle le département de la justice a accompli son œuvre.

M. Behogne. — Par qui était-il dirigé?

M. Vergels. — Par M. Grégoire.

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Et avant cela par MM. Verbaet et du Bus de Warnaffe.

M. le président. — Silence, messieurs, ces interruptions ne servent à rien.

M. Buset. — Ce n'est pas nous qui, notamment en Flandre, avons promis l'impunité aux inciviques qui feraient fi des arrêtés-jus les écartant du bureau de vote; ce n'est pas nous qui les avons engagés à passer outre et à voter quand même, ce que les neuf dixièmes d'entre eux se sont empressés de faire.

EEN STEM OP DE BANKEN DER COMMUNISTEN : 240,000 op 300,000!

M. Buset. — Notre position dans ce domaine n'a pas varié. Nous voulons l'épuration des cadres administratifs et des institutions publiques. Nous la voulons complète. Nous voulons la répression de l'incivisme. Nous la voulons définitive. Nous supposons que, jusqu'à présent, assez de lampistes sont passés devant les tribunaux et que cela pourrait bien être le tour des gros collaborateurs économiques.

M. Behogne. — Ce n'est pas tout à fait ce que vous aviez dit, monsieur Van Waileghem.

M. Buset. — J'ai entendu tout à l'heure l'honorable président du parti catholique.

M. Eyskens. — Il n'existe plus.

M. Buset. — Ce président s'est appliqué à nous persuader que nous nous trouvions devant un autre parti, avec des hommes nouveaux.

M. Behogne. — Mais oui!

M. Buset. — Ce président disait donc que la Chambre se trouvait en présence d'un nouveau parti ayant un autre programme et des nouvelles méthodes. Nous y remarquons cependant encore M. Philippart et M. De Vleeschauwer, notamment.

M. De Vleeschauwer. — Nous ne sommes pas encore disparus.

M. Buset. — Quoi qu'il en soit, nous avons beau regarder, vous nous paraissez toujours comme un assemblage hétéroclite. Rappelez-vous ma petite leçon du violon et de la danse.

Voilà, mesdames et messieurs, ma version. Certes, je ne prétends pas que vous êtes tous des réactionnaires. Chez vous, les conservateurs jouent le violon et les autres dansent. (*Hilarité sur les bancs des démocrates chrétiens.*)

Dans ces conditions, il est inutile de nous offrir un gouvernement à deux. A semblable proposition, nous répondons aujourd'hui par la négative, comme nous l'avons fait hier. Il est inutile également de nous demander de gouverner à trois, en excluant les communistes. Notre refus est définitif et irrévocable. Je maintiens que la préférence socialiste demeure actuellement un gouvernement à trois. On l'appellerait volontiers un gouvernement de gauche, si l'on ne craignait d'effaroucher certains éléments libéraux.

M. Eyskens. — Même avec des réactionnaires de gauche, n'est-ce pas?

M. Buset. — On prétend que nous nous associons plus volontiers avec un parti étranger qu'avec un parti national. La mauvaise plaisanterie! S'il y a Moscou, messieurs, il y a aussi Rome. (*Hilarité sur les bancs des démocrates chrétiens.*)

Mesdames et messieurs, les circonstances veulent que je vais être suivi à cette tribune par l'honorable M. Devèze. Je lui demande de vouloir bien répondre publiquement à la question suivante : Prend-il la responsabilité de rendre impossible un gouvernement socialiste, libéral, communiste, augmenté de techniciens qui pourraient bien ne pas être ceux ou plus exactement ne pas être tous ceux que nous avons aujourd'hui devant nous? Il nous est indispensable d'avoir une réponse à cette question, parce que l'autre solution suggérée, celle d'un gouvernement d'union nationale, rencontrerait, de notre part, une répugnance qu'il nous serait probablement impossible de surmonter.

En tout cas, l'état d'esprit socialiste est tel, que nul d'entre nous ne pourrait prendre sur soi d'apporter dans ces débats une autre solution.

Mesdames, messieurs, j'ai pour terminer un mot à ajouter. Je crois qu'il est utile de passer au vote sur la déclaration ministérielle qui est à l'origine de ce débat. Il est éminemment utile qu'on se compte. Je ne désapprouve pas l'attitude prise par la droite; elle est logique, elle contribue à faire la clarté. Je demande aux autres groupes de prendre aussi leurs responsabilités. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à le faire. (*Hilarité sur les bancs à droite.* — *Applaudissements sur les bancs socialistes et communistes.*)

M. le président — La parole est à M. Devèze.

M. Devèze (à la tribune). — Mesdames, messieurs, quelle que soit la forme plaisante qu'il plaît à certains de donner à certaines vérités, il reste cependant évident pour tout le monde que les décisions que prend le parti libéral, si réduit qu'il soit et quelle que soit l'épreuve redoutable qu'il a subie, ont une importance capitale pour les destinées de la nation. C'est pourquoi je vous demande d'écouter, avec la courtoisie qui vous est coutumière, les explications que je vous apporte au nom de mon parti.

Et tout d'abord, je veux prendre position vis-à-vis du gouvernement.

Ce n'est pas la première fois que le parti libéral est victime d'un verdict électoral immérité, — car il est impossible d'en trouver la justification raisonnable, — immérité, dis-je, et que des consultations ultérieures ont bientôt corrigé. Chaque fois qu'il en est advenu ainsi — et notamment en 1925, où la défaite libérale fut moins profonde, mais ne différa guère de celle de 1946, — chaque fois que c'est arrivé, le parti libéral a jugé que son devoir était d'accepter de la décision de la nation ses conséquences logiques, de se replier sur lui-même, de dénombrer ses forces véritables, de retourner librement et sans engagements gouvernementaux aux sources mêmes de l'idéal qu'il sert et des principes qu'il représente, laissant au vainqueur du jour, pour ne pas dire d'un jour, la responsabilité de résoudre sous son contrôle le problème gouvernemental. En pareille circonstance, cette attitude répond à la volonté nationale telle qu'elle s'est exprimée et elle met le pays à même de mesurer les conséquences de la décision qu'il a cru devoir prendre.

La raison d'être du libéralisme, c'est la défense des libertés individuelles; c'est l'appel à l'union de toutes les bonnes volontés dans la tolérance; c'est la poursuite hardie du progrès social réalisé dans l'ordre et le respect des institutions. Entre les deux extrémismes, il doit se garder de la réaction et de la démagogie. Il est permis de dire qu'en régime démocratique l'affaiblissement et parfois même la disparition temporaire de cet élément stabilisateur et modérateur constitue un danger grave. Et d'autres peuples en font en ce moment même l'expérience. Voyez la France, voyez l'Espagne.

M. Rolin, ministre de la justice. — Ne comparez pas la France à l'Espagne.

M. Devèze. — Je ne veux pas comparer la France à l'Espagne; il est absurde de croire que c'est là ma pensée. Je dis qu'en France et en Espagne, il n'y a plus de centre; qu'en Espagne, il n'y a même plus de classes moyennes. (*Interruptions sur les bancs socialistes.*)

Je ne veux pas m'étendre sur ce point accessoire. Ce que je veux dire, c'est qu'en France l'écrasement du parti radical crée une situation inquiétante. J'ai entendu un homme de droite et un homme de gauche, appartenant au milieu gouvernemental français, me dire qu'ils espéraient bien qu'aux élections prochaines, le parti radical reprendrait le rôle stabilisateur et modérateur dont je viens de parler. (*Exclamations sur les bancs socialistes.*)

Oui, je sais que vous êtes fiers de votre parti; le mien n'est pas aussi nombreux que le vôtre, mais j'ai le droit aussi d'en être fier. Et j'exige pour lui le même respect que pour les autres partis. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

Mesdames, messieurs, comme au lendemain des élections de 1925, nous nous trouvons devant une grave défaite libérale. Alors comme aujourd'hui, aucun groupe ne disposait de la majorité absolue. Il était impossible de résoudre le problème gouvernemental par une solution immédiate et définitive, en accordant les résultats numériques des élections avec les grands intérêts nationaux dont le parlement tout entier a, collectivement, la garde. Alors aussi, les libéraux refusèrent toute alliance, toute participation au pouvoir, à droite comme à gauche, avant que la situation fût clarifiée. Alors aussi, ils ont laissé à la droite et à l'extrême gauche victorieuses la charge et le devoir de prendre leurs responsabilités.

Ces libéraux s'appelaient — je le rappelle avec douleur, mais aussi avec fierté, — Adolphe Max, Paul Hymans, Fulgence Masson, Paul-Emile Janson, Louis Franck, Maurice Lemonnier, Fernand Coq et tant d'autres dont les noms respectés vivent dans notre histoire parlementaire.

A la séance du 20 mai 1925, M. Max fut l'interprète du groupe, spécialement mandaté à cet effet, car il n'en était pas le président. Il félicita M. Van de Vyvere de son courage et il lui exprima sa sympathie personnelle. Je ne puis en faire moins à l'honorable M. Spaak.

N'étant pas représenté dans le gouvernement, nous ne pouvions donc exercer qu'un contrôle à posteriori sur ses actes. Quand on est en effet dans le gouvernement, on collabore aux nombreux actes gouvernementaux; quand on reste en dehors, on ne les connaît que par leur exécution.

Ils ont estimé, ces anciens, dont nous continuons la tradition, qu'ils ne pouvaient donc songer à accorder la confiance à M. Van de Vyvere, et M. Max exprima clairement cette pensée. Mais alors se posait le problème, comme aujourd'hui, de la neutralité bienveillante manifestée par un vote d'abstention qui eût suffi à M. Van de Vyvere pour qu'il pût gouverner. Les termes dans lesquels M. Max justifia le refus de cette abstention à M. Van de Vyvere justifient en même temps l'attitude affirmative qu'au nom de mon groupe j'adopte à l'égard de M. Spaak.

M. Max déclare, en effet, que l'abstention était impossible parce que disait-il, le parti libéral est un parti de gauche, — nous tenons à souligner le mot pour répondre à certaines paroles imprudentes qui furent prononcées hier, — parti qui perdrait sa personnalité, trahirait ses principes, sacrifierait son autorité morale (c'est M. Max qui parle) s'il contribuait à l'installation d'un gouvernement de l'espèce (soit donc de droite), car ce ne serait, disait-il, que par sa volonté, son consentement, sa complaisance, que la droite, en minorité dans cette Chambre et au Sénat, serait à même de reprendre le pouvoir.

Nous faisons nôtres sans réserve les paroles de M. Max et dès lors il nous est permis logiquement d'accorder à M. Spaak, qui préside un gouvernement socialiste homogène minoritaire, mais de gauche, non pas notre confiance, mais cette neutralité bienveillante que nous eussions été dans l'obligation de refuser à un gouvernement semblable constitué par la droite. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

Ainsi s'affirme l'unité indivisible de la tradition libérale s'exprimant à vingt ans de distance dans les mêmes termes et sous l'empire de la même conception de nos responsabilités politiques.

Je voudrais faire ici une parenthèse. J'ai la conviction que le P. S. C., en m'écoutant, pense, s'il ne le dit pas : Mais nous ne sommes pas la droite. Il n'a pas cessé d'ailleurs, par l'organe si sympathique de son chef, M. De Schryver, de nous l'affirmer tout à l'heure. Il semble que ce soit une préoccupation capitale pour le P. S. C. de nous dire : Entre la droite et nous, il n'y a rien de commun; nous sommes un parti de centre.

M. Rolin, ministre de la justice. — Il n'y a plus de droite.

M. Devèze. — Il y a là quelque chose qui me surprend et qu'il faudra qu'un jour on nous explique. Car le parti catholique, la droite, était vraiment un grand parti. Je l'ai combattu pendant trente-quatre années. C'était un parti qui avait pris dans l'histoire de la Belgique une place énorme. Tout de même : Beernaert, Woeste, que nous combattons, mais qui étaient des hommes d'Etat, et plus tard de Broqueville, Theunis et ceux qui, jusqu'à hier encore, comme chefs de gouvernement, représentaient le parti catholique dans les cabinets de coalition, ils appartenaient à la droite. Leur succession, mesdames et messieurs, est en déshérence. (*Rires sur les bancs de gauche.*)

M. Huysmans. — Ils sont ingrats.

M. Devèze. — Personne n'en veut. L'Etat lui-même n'en veut pas et ceux qui aujourd'hui siègent sur les bancs de droite nous disent : Tous ces gens, nous ne les connaissons plus!

M. De Vleeschauwer. — Ah pardon! Nous les connaissons et nous les vénérons. Ils sont les nôtres. (*Exclamations à gauche.*)

M. Devèze. — Je ne vous en demandais pas autant.

Il est tout de même des équivoques qu'il faut qu'on dissipe. Il ne suffit pas qu'on s'affuble d'un titre nouveau pour qu'un parti s'affirme aujourd'hui modifié en telle manière qu'au lieu d'être parti de droite, il soit devenu le parti du centre. C'est là la place du parti libéral, qui a toujours été dans le pays l'élément stabilisateur et modérateur. (*Applaudissements sur les bancs libéraux. — Rires à droite.*)

M. Vergels. — Vous êtes à gauche, nous ne voulons pas de votre place.

M. Rolin, ministre de la justice. — Vous voulez bien de leurs électeurs.

M. Devèze. — M. le ministre de la justice vient de dire une chose exacte. Si j'ai, m'écartant un instant du plan de mon discours, prononcé contre vous cette petite et amicale offensive, c'est précisément parce qu'une partie de l'opinion n'aperçoit pas ces vérités et s'est laissé entraîner au cours des élections.

M. Porta. — Elle le sera encore.

M. Devèze. — Elle ne le sera plus, parce que nous lui montrerons tout le mal qu'il y a dans l'affaiblissement du centre au profit de ceux qui, pour ne plus vouloir être la droite, ne cessent pas, quoi qu'ils en disent, de la représenter.

M. De Schryver. — Et au Sénat, qui siège à l'extrême gauche? Les communistes!

M. Devèze. — Souhaiteriez-vous, mon cher président, que les communistes de M. Lahaut aient s'asseoir à droite?

M. Vergels. — Cela ne changerait rien à leurs opinions, il n'y a que les opinions qui comptent.

M. Huysmans. — L'extrême gauche, c'est nous.

M. Devèze. — Je n'espérais pas que ce débat si grave aurait eu des moments de récréation.

M. Marck. — En effet, votre discours est un discours de récréation.

M. Devèze. — Pas le commencement de mon discours, dans tous les cas.

Nous ne pouvons pas, en ce moment, nous borner à une affirmation de principe, car il nous reste à nous expliquer sur l'ensemble de la situation telle qu'elle se précise par le programme et la composition du gouvernement. Tout d'abord, M. Spaak a rendu un hommage mérité à l'œuvre accomplie par le cabinet de M. Van Acker, à l'étape magnifique, abstraction faite de toute autre considération, que ce cabinet a réalisée dans la voie de la restauration nationale. C'est une chose incontestable qu'on ne peut pas nier et qui fait que la Belgique est en ce moment dans une situation infiniment meilleure que la plupart des autres pays.

M. Carton de Wiart. — La population même y a été pour quelque chose.

M. Devèze. — Nous allons en parler. Les ministres catholiques y sont pour quelque chose jusqu'au moment où ils sont partis. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.*)

Nous en rendons pleinement hommage à M. Van Acker, mais s'il lui est permis de dire que nous n'aurions pas pu le faire sans lui, nous pouvons ajouter que lui n'aurait pas pu le faire sans nous. Six ministres libéraux lui sont restés fidèles et nous avons le droit de revendiquer pour eux, dans le gouvernement, la part considérable qui leur revient dans le mérite de la tâche accomplie. Je suis d'ailleurs bien sûr que M. Van Acker sera le premier à le reconnaître. (*Interruptions sur les bancs du parti social chrétien.*)

M. Behogne. — Dites oui, monsieur Van Acker.

M. le président. — Messieurs, je vous en prie, pas de désordre dans le débat.

M. Devèze. — Ils ont fait preuve d'intelligence, de courage et de dévouement, et nous avons le devoir de leur exprimer notre gratitude. Convaincus de répondre ainsi, par-dessus nos divergences politiques, à la véritable gratitude de la nation. M. Spaak mieux que personne a pu apprécier, pour en avoir été le témoin, toute leur activité.

Au nom de tous mes amis, l'honorable premier ministre me permettra de lui dire que nous avons cependant été affectés par certains propos qui lui ont été attribués pendant la crise, et même par certains passages insuffisamment mesurés de la déclaration ministérielle.

Ils semblent impliquer une critique de l'œuvre accomplie par M. Mundeleer à la défense nationale. Certes, nous n'ignorons pas que l'armée traverse une crise grave, inévitable, et pas terminée. Cette crise est due à la nécessité de reconstruire la défense nationale sur des bases nouvelles, d'après une technicité nouvelle, dans des conditions internationales nouvelles, avec des moyens limités, tandis que les cadres ont perdu leur homogénéité par suite des destinées si diverses qui furent celles, pendant les cinq années, des éléments divers dont se compose notre corps d'officiers.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Ce sont les termes mêmes de la déclaration ministérielle.

M. Devèze. — C'est vrai; mais relisez-vous. Car il n'est ni juste ni vrai de dire qu'en ce moment nous n'avons pas d'armée et qu'il n'a été pris que des mesures fragmentaires, dépourvues de toute coordination. Nous qui savons avec quel cœur, avec quelle conscience, pendant plus d'un an, notre ami s'est dévoué tout entier à l'étude et à la solution progressive de ces énormes problèmes, nous tenons à lui rendre publiquement justice (*applaudissements sur les bancs libéraux*) et nous demandons que l'honorable premier ministre veuille tantôt, par une déclaration catégorique, s'associer aux sentiments de reconnaissance et d'affection dont nous lui apportons ici le témoignage.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je m'y associe tout de suite.

M. Devèze. — C'est tout ce que je demande.

Tous ceux qui ont eu la responsabilité de ce département suivront avec intérêt et avec le vif désir de lui être utile et de l'aider, avec le souci de ne pas renouveler des controverses, aujourd'hui périmées, les efforts de son successeur. Le choix de celui-ci n'est pas sans provoquer dans l'opinion et dans l'armée même ce qui est permis d'appeler des mouvements en sens divers. Loin de songer à les encourager, nous formons le vœu que le colonel Debrauwer, s'il est appelé à poursuivre sa mission si capitale, donne sans tarder à pleine mesure de son esprit d'initiative, de son sens élevé du devoir et de sa capacité professionnelle, dont nous ne songeons pas à contester la valeur. La régénération du moral de l'armée aussi bien que la poursuite de sa reconstruction technique sont à ce prix.

Avant de quitter le domaine de la défense nationale, je voudrais signaler au gouvernement actuel ou à celui qui lui succédera l'opportunité de rattacher au ministère des victimes de la guerre tout ce qui concerne les anciens combattants, les invalides, les intérêts matériels des prisonniers de guerre, de même que les œuvres officielles en faveur des anciens combattants, O. N. A. C., O. N. I. G., O. R. A. F., orphelins de la guerre. Il serait ainsi donné satisfaction au vœu formel et pressant exprimé par le Conseil national des Anciens Combattants, et le ministre de la défense nationale — qu'il en croie mon expérience — serait ainsi déchargé d'attributions qui absorbent, au détriment de ses tâches essentielles, une part importante de ses préoccupations et de son activité.

Quant au contenu de la déclaration ministérielle, le groupe libéral ne peut exprimer sur l'ensemble que le sentiment que ce document lui inspire.

Ce document constitue un inventaire saisissant de nombreux problèmes et de la gravité capitale de ces problèmes.

C'est un sujet que M. Spaak a fort opportunément opposé à la méditation de ceux qui ne se rendraient pas suffisamment compte que nous vivons une heure décisive dans laquelle chacun doit subordonner impitoyablement ses préjugés, ses rancunes et ses intérêts de parti à l'intérêt national, qui domine tous les autres.

Sans doute, les solutions ne sont pas toujours énoncées — l'honorable M. Spaak ne se plaindra point que je le lui dise — avec la clarté et la précision qui permettraient une appréciation définitive. Sans doute, nous sommes plutôt en présence d'un exposé d'intentions mûrement réfléchies, comportant aussi des définitions de principe dont devront s'inspirer les réalisations à venir.

Nous ne lui en faisons certes pas grief. Nous ne pouvons pas lui demander davantage; ce serait évidemment impossible.

Il suffira de dire que dans l'ensemble, la déclaration ministérielle s'impose à notre sympathie par son inspiration élevée, à laquelle nous entendons rendre hommage.

Que le malaise wallon soit une réalité à laquelle il faut mettre un terme sans tergiversations ni marchandage, mais aussi sans détruire l'unité morale du pays, nous en sommes pleinement d'accord. Qu'il convienne de réviser d'urgence la législation électorale, cette législation qui nous oblige à faire la constatation qu'on a rappelée tout à l'heure, cette législation dont la conséquence absurde a été qu'il y a une majorité de droite au Sénat et une majorité de gauche à la Chambre, qu'il convienne de réviser cela, dis-je, nous sommes les premiers à le souhaiter. Cette législation doit être modifiée. Elle vicie le fonctionnement normal de nos institutions parlementaires, et je suis certain que tous les partis seront d'accord pour qu'il y soit mis un terme le plus tôt possible.

Qu'il faille porter l'effort sur la rénovation économique et sur la sécurité sociale, nous avons toujours dit que c'étaient là deux panneaux d'un même dyptique indivisible; et nous avons toujours espéré qu'un jour tout le monde le comprendrait.

Qu'en matière économique il importe de rééquiper notre industrie et de moderniser son outillage, de poursuivre la recherche du progrès technique, rien de mieux! Tout le monde sera d'accord.

Qu'il faille, lorsque l'intérêt général est en cause, lui subordonner les intérêts privés, instituer le contrôle, donner une orientation, régler les priorités, de manière telle que soit assurée la satisfaction des besoins vitaux de la nation laborieuse, et qu'il faille pour cela même rompre avec les anciens errements, les libéraux n'ont pas cessé d'en proclamer la nécessité et la légitimité.

Et lorsque le gouvernement repousse l'étatisation industrielle aussi bien que l'étatisation commerciale, lorsqu'il entend se borner à définir les grandes lignes du programme économique nécessaire au pays, lorsqu'il parle d'encouragement de l'initiative privée et de l'action individuelle pour leur assurer dans le cadre de ce programme le maximum possible de liberté, il traduit dans un langage élevé ce que nous n'avons cessé d'affirmer dans nos congrès et d'inscrire à notre programme.

S'il s'agit de la sécurité sociale, ce n'est certes pas l'instauration des comités d'entreprise, sauvegardant, comme dit M. Spaak, la hiérarchie et l'autorité nécessaires entre patrons et travailleurs et collaborant à la solution des problèmes qui intéressent les entreprises où ils travaillent, ce n'est certes pas cette réforme-là qui est de nature à nous effrayer. Bien au contraire!

Et s'il s'agit de la politique étrangère, je crois pouvoir affirmer que tous — ainsi que l'a fait tout à l'heure M. De Schryver — dans ce pays sont d'accord pour approuver la politique du ministre des affaires étrangères actuel, pour souhaiter qu'il la continue, pour le féliciter de l'œuvre accomplie et pour faire en sorte qu'à l'avenir les efforts gouvernementaux qui tendent à donner à la Belgique la position internationale qui lui est indispensable puissent se poursuivre avec l'espoir qu'ils pourront aboutir au résultat espéré.

C'est dire qu'en ce qui concerne la politique étrangère, dans cette Chambre, il y a unanimité. Il est toujours intéressant d'en faire la constatation, qui est tout à l'honneur de M. le premier ministre.

Mais autre chose est, mesdames et messieurs, d'approuver ce langage et de voter la confiance, assumant ainsi la responsabilité des réalisations à venir.

Nous attendrons le gouvernement à ses actes si Dieu lui prête vie. Il aura nos suffrages chaque fois que ses actes répondront aux promesses qui nous sont faites et à notre sens de l'intérêt public.

A cet égard, nous demandons qu'il soit formellement déclaré que le gouvernement s'engage à ne faire aucun usage des pouvoirs spéciaux accordés en 1939, au moment de la guerre, au gouvernement d'union nationale. Ces mesures pouvaient se justifier par les circonstances tragiques du moment. Les pouvoirs spéciaux avaient été donnés à un cabinet qui représentait l'immense majorité du pays; ils ne pourraient être reconnus à un gouvernement minoritaire. De telles dérogations au fonctionnement normal du régime parlementaire doivent rester exceptionnelles et tous les groupes politiques, j'en suis certain, insisteront pour que le gouvernement donne sur ce point une réponse formelle, qui conditionne d'ailleurs l'attitude de neutralité bienveillante adoptée par le groupe libéral.

Ma tâche se trouve ainsi à son terme. Croyez-bien que le groupe libéral a conscience de tous ses devoirs. Au cours des négociations auxquelles M. Buset a bien voulu faire allusion, aussi bien lorsque les libéraux se sont trouvés en présence de la droite que lorsqu'ils se sont trouvés en présence de la gauche socialiste, jamais ils n'ont formulé aucune exclusive, ni contre un parti, ni contre des personnes.

Vous avez dit, monsieur Buset, que des exclusives avaient été prononcées...

M. Buset — Par la droite!

M. Heyman. — Et par vous vis-à-vis de nous!

M. Devèze. — Je tiens à souligner qu'il n'en a jamais été question pour le parti libéral.

Nous laissons aux partis qui s'affirment vainqueurs le soin de se prononcer sur les éléments constitutifs d'une combinaison ministérielle. C'est ce que les libéraux ont fait en 1925. C'est le rôle normal de ces partis. C'est aussi leur lourde responsabilité. Répondant dans la mesure où je puis le faire à la question qui m'a été posée, en accord avec le groupe libéral et avec les organismes représentatifs de mon parti, et conformément au sentiment, j'en suis convaincu, non seulement des électeurs restés fidèles aux libéraux, mais de ceux qui ont voté à droite ou à gauche et qui nous reviendront, je réponds à M. Buset que nous ne donnerons notre adhésion à aucune solution gouvernementale quelconque qui ne nous soit démontrée à la fois démocratique, parlementaire, stable et conforme à la volonté nationale. Il ne dépend pas de nous qu'une telle solution soit proposée. Dans l'état actuel des incertitudes et des inquiétudes, nous pouvons sans crainte d'erreur dire que, comme nous, le pays l'espère, et qu'il l'attend. (Applaudissements sur les bancs de la gauche libérale.)

M. le président. — La parole est à M. Terfve.

M. Terfve (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, hier, l'honorable premier ministre, M. Paul-Henri Spaak, a donné lecture de la déclaration gouvernementale; elle débute par une analyse de la situation politique du pays, telle qu'elle se présente au lendemain des élections.

L'honorable premier ministre a fait une série de constatations du plus haut intérêt. Il souligne tout d'abord l'existence, dans le pays, d'une majorité démocratique solide, majorité qui correspond à la Chambre à une marge de dix-huit voix et qui ne doit sa fragilité au Sénat qu'au jeu subtil et compliqué d'une loi électorale favorisant anormalement les grandes listes.

En regard du succès démocratique, il souligne également le renforcement du P. S. C. Et nous, qui n'avons pas les mêmes raisons que M. le premier ministre d'employer un langage atténué, nous appelons les choses par leur nom et constatons le regroupement des forces réactionnaires du pays, jusqu'ici divisées et parti catholique, V. N. V., et rexistes. (Applaudissements sur les bancs communistes.)

Deux voies, dit l'honorable premier ministre, s'ouvriraient pour la constitution d'un gouvernement: l'une qui permettrait de respecter la volonté de l'électeur, l'autre qui en faisait fi. Et enchaînant, il indique à merveille les exigences de la démocratie. En virtuose politique qu'il est, il déclare que les luttes politiques doivent être prises au sérieux, que les arguments échangés au cours de la campagne électorale ne peuvent apparaître sans valeur, qu'il ne faut pas confondre le jeu et la politique, sous peine de discréditer celle-ci et ses représentants.

Nous ne pouvons que marquer notre accord avec ces fortes paroles. La conception de la politique qu'affiche l'honorable premier ministre dans sa déclaration coïncide en tous points avec les conceptions qu'a le parti communiste de la lutte politique.

Examinant les possibilités qui lui étaient offertes, l'honorable M. Spaak, après avoir déclaré impossible un gouvernement d'entente démocratique, répudie en des termes fort nets la formule d'union nationale. Je suis à la fois heureux et amusé de constater que le texte qui a séduit l'honorable M. Buset est exactement le même que celui qui m'a séduit en tant que représentant de mon parti. Ce n'est pas trop que la Chambre entende une troisième fois ces paroles si bien dites:

« Un gouvernement d'union nationale, groupant tous les partis sans exception, étant donné les exclusives prononcées, ne peut davantage être envisagé. Ne faut-il pas d'ailleurs, obstinément, tâcher d'éviter un régime où, l'opposition ayant disparu, le contrôle parlementaire est inexistant et où diminue nécessairement le sens des responsabilités? »

Nous avons tenu à rappeler cette phrase et nous voudrions qu'elle se gravât dans l'esprit de tous les parlementaires ici présents et surtout dans celui de tous les électeurs qui ont voté pour les partis démocratiques de la Chambre, afin que ceux-ci pussent au moment opportun, rappeler cette phrase avec insistance.

Et toutes ces choses excellentes pour arriver à la démonstration que seul un ministère socialiste homogène, agrémenté, pour le surplus, de techniciens, était la seule formule gouvernementale possible.

C'est ici que nous ne pouvons plus marquer notre accord. A la lumière des événements qui se sont déroulés au cours de ces dernières semaines, nous entendons faire la preuve que tous les efforts n'ont pas été faits pour donner au pays le gouvernement démocratique qu'il attendait.

L'impossibilité dont parle M. Spaak est, ou tout au moins était, au moment des négociations, une impossibilité délibérée et préparée plus qu'une impossibilité insurmontable.

Rappelons simplement les faits : le parti libéral, au lendemain des élections, a marqué sa volonté de ne pas participer à un gouvernement où il serait le seul partenaire du parti social chrétien. Il se garde toutefois d'écarter le principe d'une collaboration plus large avec les catholiques. Le parti socialiste, dès le début de la crise, a affirmé ne pas vouloir faire partie d'une coalition gouvernementale dont les communistes seraient exclus, mais il n'a pas prononcé une opposition claire à un gouvernement d'union nationale. Seul le parti communiste a été net. Il a déclaré, dès le début, son attachement à la formule d'un gouvernement démocratique, il a marqué son accord pour y accepter ses responsabilités et, en même temps, interprétant la volonté du corps électoral, il a rejeté toute collaboration quelconque avec le P. S. C., c'est-à-dire avec ce qui est la réaction. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

Les accords intervenus entre les partis démocratiques en vue de résoudre la question de la formation des députations permanentes ainsi que celle des sénateurs cooptés et provinciaux ont renforcé l'espoir d'une entente entre les partis démocratiques.

Les tergiversations et les hésitations du parti libéral, par contre, devaient rapidement compliquer la situation.

Les libéraux, ulcérés par leur défaite électorale, prétendaient d'abord se retirer dans l'abstention. Les éléments démocratiques du groupe libéral amorcèrent une lente remonte, trop lente d'ailleurs au regard des nécessités de la situation politique, et nous nous étonnerions de la prédominance apparente de la sensibilité et de la susceptibilité dans un parti aussi aguerri aux luttes politiques que le parti libéral, si nous ne savions qu'à côté d'éléments démocratiques indiscutables, le parti libéral reste encore, par certains de ses dirigeants, sous la coupe des oligarchies d'argent qui mènent le pays et s'efforcent de conserver le parti libéral comme pion de manœuvre.

Hier encore, d'ailleurs, nous avons eu le regret de voir le parti libéral mêler une partie de ses voix à celles du parti social chrétien pour faire échec à la candidature d'un démocrate de bonne souche qui se présentait à la présidence de cette assemblée.

M. De Vleeschauer. — J'aime bien cette « bonne souche ».

M. Terfve. — Néanmoins, l'honorable premier ministre est-il bien certain d'avoir fait tout ce qui était nécessaire pour soutenir l'action des libéraux démocrates?

Il a bien manifesté, dès le départ, son intention de former un gouvernement démocratique ou, à défaut, un gouvernement socialiste homogène; mais il est rapidement apparu, au cours des négociations, que la première tentative n'était pas menée avec toute l'énergie désirable.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je vous défie de démontrer ce que vous dites.

M. Terfve. — A ce moment, pourtant, il pouvait compter sur l'appui total du parti communiste, qui lui avait notifié l'accord du bureau politique de participer éventuellement à un gouvernement minoritaire socialiste-communiste, s'appuyant sur le soutien libéral. C'eût été un gouvernement minoritaire aussi, mais dont la base démocratique était élargie et qui avait l'avantage de réaliser, sur le plan gouvernemental, cette unité ouvrière qui, en fait, est la base agissante de toute entente démocratique solide. (*Applaudissements sur certains bancs communistes.*)

L'honorable premier ministre a repoussé la proposition de notre parti et il a préféré mettre sur pied un gouvernement dont les communistes étaient écartés. Sous quels prétextes? Tout d'abord sous le prétexte d'une prétendue exclusivité du parti libéral.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Où ai-je dit cela, et quand?

M. Terfve. — Ces propos ont été largement répandus au cours de conversations extrêmement précises.

M. Lalmand. — Rappelez-vous l'entretien que nous avons eu, monsieur Spaak.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Non, et j'en donne le démenti le plus formel.

M. Terfve. — Au cours d'un entretien avec des membres du parti socialiste, ce même point a été mis en avant, à telle enseigne que, prenant d'une façon très nette la parole à cette délégation, j'ai demandé, au nom de notre parti, qu'on nous apportât la preuve d'une exclusivité du parti libéral.

Et, le même soir, par un hasard étrange, nous lisions dans les journaux que la fédération liégeoise du parti libéral s'était prononcée, elle, à l'unanimité, pour le soutien à un gouvernement socialiste-communiste.

Il y a eu, à côté de cela, d'autres raisons moins précises et moins formulées, mais dont nous avons trouvé trace et dans la presse réactionnaire et dans la presse du parti socialiste,

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Ce n'est pas moi qui rédige la presse.

M. Terfve. — Ces raisons sous-jacentes accusaient le parti communiste d'être un parti inféodé à l'étranger.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Vous m'accusez bien de ne parler qu'en anglais! (*Rires.*)

M. Terfve. — Nous n'avons pu nous en apercevoir. Ce n'est pas le cas pour d'autres membres, et notamment pour M. De Schryver.

Les insinuations calomnieuses trouvées dans la presse visaient à discréditer le parti communiste auprès des masses travailleuses.

Rien ne nous dit que l'honorable premier ministre n'ait pas rêvé de jeter un pont entre le parti social chrétien et le sien. Rien ne nous dit qu'il n'ait pas rêvé de préparer une réconciliation et qu'il n'ait pas tenté de commencer les premiers travaux d'approche qui permettraient de mettre sur pied demain une formation gouvernementale dans laquelle P. S. B. et P. S. C. associés joueraient les premiers rôles. M. le premier ministre est assez habile pour procéder de la sorte.

Notre sentiment a pu se modifier au cours de cette réunion. Cependant, tout à l'heure, les déclarations et les appels au pied non dissimulés, indécents même, de certains côtés de l'honorable M. De Schryver ont permis de supposer que, de la part du parti social chrétien tout au moins, il y avait un terrible désir de collaborer avec le parti socialiste.

M. Behogne. — Tout comme chez vous.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — C'est ce que M. Buset appelle le don de séduction.

M. Terfve. — J'ai entendu l'honorable M. Buset. Ses déclarations étaient tellement fermes, que rien ne fait encore prévoir un rapprochement des catholiques et des socialistes.

M. Buset. — Pourquoi dire : « ne fait encore prévoir un rapprochement »?

M. Lalmand. — Parce qu'il ne faut pas encore dire « jamais ».

M. Terfve. — Ce n'est pas faire injure à M. le premier ministre en déclarant qu'il a rêvé de réaliser une entente que son parti considère encore heureusement comme contre nature.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Répondre de ses actes est déjà difficile. Si je dois maintenant répondre de mes rêves!

M. Terfve. — Il existe des rêves qui sont l'expression de la réalité. Au reste, l'habileté mise à former ce gouvernement justifie parfaitement notre prise de position. On présente un gouvernement homogène dans lequel on introduit des techniciens extra-parlementaires. Des extra-parlementaires, dans quel but? Sans aucun doute dans un but d'élargissement.

A ce propos, je voudrais reprendre une phrase qui a été prononcée tout à l'heure à cette tribune par je ne sais plus exactement qui, et dire un mot de certains de ces techniciens. Certes, je n'ai pas, comme l'orateur précédent, la connaissance profonde des usages parlementaires.

Au banc des techniciens parlementaires, nous trouvons des figures connues. Celle de l'honorable M. De Voghel, à peine udbiste, dont la présence n'est, en fait, gênante pour personne. Celle de l'honorable M. De Smaele. Je ne parlerai pas de lui; la presse de mon parti s'est suffisamment expliquée pour que je ne recommence pas à faire des déclarations à la tribune de la Chambre. Il y a alors l'honorable M. Van Beneden, qui est pour moi un vieil ami; c'est un homme sorti de son laboratoire et qui apporte à votre équipe le lustre de sa compétence réelle, de ses convictions démocratiques sincères et qui, malgré son nom, apporte aux Wallons et à Liège la satisfaction de compter un ministre de plus au gouvernement.

Il y a encore deux autres ministres techniciens non parlementaires. Pour ceux-ci, la situation est un peu plus inquiétante. Je ne mets nullement en doute la compétence de l'honorable M. Moens de Fernig dans le domaine alimentaire. Il est vrai qu'en cette matière les communistes sont devenus des spécialistes. (*Rires sur les bancs de la droite.* — *Applaudissements sur les bancs communistes.*) Il suffit de voir avec quelle habileté il a mené sa barque pour arriver à la direction de la grande firme d'alimentation Delhaize pour être convaincu de sa compétence dans ce domaine. (*Interruption sur les bancs socialistes.*) Mais nous nous étonnons quand même de voir à la direction du département du ravitaillement du pays un homme qui dirige l'importante firme Delhaize, laquelle sera demain un des clients principaux de son propre ministère.

Quant à l'honorable colonel Defraiteur, je devrai être un plus dur.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Tant mieux! Cela me permettra d'être meilleur dans ma réplique.

M. Terfve. — Ses titres démocratiques ne pèsent pas lourd. C'est manifestement un homme du trop célèbre général Van Overstraeten, qui a été intimement lié à cette politique pro-hitlérienne de fausse neutralité qui fut une des causes principales des moments terribles que nous avons eu à subir. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*) C'est l'homme des incidents de novembre 1944, un de ceux qui a le plus contribué par ses maladresses et ses injustices à dresser les uns contre les autres la résistance et le gouvernement Pierlot.

M. A. Vaes. — Quelle résistance? Celle de Moscou?

M. Terfve. — Je prie l'honorable membre qui vient de m'interrompre et que je ne connais pas...

M. A. Vaes. — Vous apprendrez à me connaître.

M. Terfve. — ... de ne pas attaquer la résistance, que j'ai au moins l'honneur de représenter d'une façon digne et indiscutable. (*Applaudissements sur les bancs communistes. — Rires sur les bancs de la droite.*)

Et la troisième raison, c'est que l'honorable colonel Defraiteur est aussi un des chefs de file de ces groupements militaires passionnément attachés à la personne du Roi Léopold III (*à droite : Tant mieux*) et au groupe qui a largement contribué à développer au cours de ces derniers mois cette atmosphère irrespirable qui empoisonne encore le pays. (*Interruption de M. Lalmand.*)

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Pas sa compétence militaire et son comportement patriotique, monsieur Lalmand, vous allez voir.

M. Terfve. — Si j'ai bien retenu les usages parlementaires, je crois qu'un premier ministre peut intervenir dans les débats à n'importe quel moment, mais comme il a annoncé une réplique, il n'est peut-être pas utile d'interrompre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Attendez la réplique.

M. Terfve. — Oui, monsieur le premier ministre, et vous devez vous réjouir de mon intervention, puisqu'elle vous donnera l'occasion d'une admirable réplique.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Nous sommes d'accord. Merci.

M. Terfve. — Voici donc posé un point de votre déclaration qui nous inquiète. Nous craignons que vous n'ayez voulu apaiser les milieux royalistes. Nous avouons que la partie de votre déclaration gouvernementale où elle aborde le problème royal n'est pas de nature à nous rassurer. Elle se maintient dans le vague le plus complet, ne présente aucune solution pratique et fournit à la réaction l'occasion de pratiquer à tout moment et au gré de ses intérêts le chantage à la question royale. L'enthousiasme que tout à l'heure M. De Schryver a montré à applaudir le passage de votre déclaration sur la question du Roi nous est le meilleur garant que ces messieurs ont une arme en mains dont ils sauront se servir avec la virtuosité qu'ils y mettent depuis plusieurs mois. (*À droite : Merci.*)

Je tiens à dire d'une façon très nette : bien que les intentions cachées soient moins visibles que hier, le nuage n'est pas complètement dissipé. Nous craignons que l'honorable premier ministre, au moment où il a formé son équipe ministérielle, n'ait été enclin de donner un gage aux droites et à la réaction en éliminant volontairement de son gouvernement, et sans aucune raison plausible, le parti communiste.

D'ailleurs, ce qui fait l'objet de notre crainte, c'est que ce problème est un problème qui dépasse nos cadres nationaux et qui est lié à la situation internationale.

Nous craignons que l'honorable premier ministre, au moment où il composait son gouvernement, si savamment, si habilement dosé par certains côtés, n'ait été inspiré — peut-être d'une façon lointaine, mais inspiré tout de même — par ce vent d'anticommunisme, par cette propagande formidable qui se déclenche dans le monde et contre l'Union soviétique et contre les partis communistes de tous les pays, par cette propagande qui s'efforce de jeter le discrédit sur un pays et sur des hommes qui ont consenti à la lutte commune contre le fascisme, des sacrifices hors de proportion.

Nous craignons qu'il n'ait été séduit par cette propagande qui s'efforce d'endosser d'avance à l'Union soviétique et au parti communiste de partout les responsabilités d'un troisième conflit mondial. Les instances régulières du parti communiste ont pesé les données du problème.

Elles ne sont pas aveuglées par les apparences et elles ont conscience de ce que représente et de ce que pourrait préparer le gouvernement qui se présente aujourd'hui devant les Chambres. Mais elles se sont inquiétées en même temps de l'opinion des grandes masses.

L'opinion publique de notre pays ne s'est pas passionnée pour la crise gouvernementale. Son attention était retenue autre part. Néanmoins, dans les milieux démocratiques, — qui sont les seuls à nous intéresser, — si l'on comprend mal pourquoi un ministère de collaboration démocratique n'a pas été possible, il est incontestable que la formation mise sur pied par l'honorable premier ministre bénéficie d'un préjugé favorable et est interprétée, spécialement dans les milieux socialistes et leur périphérie, comme un signe de courage et de fermeté de la part du parti socialiste et comme un moyen d'éviter une dissolution ou le retour immédiat du P. S. C. au pouvoir.

L'opinion publique voit dans votre gouvernement un gouvernement minoritaire, de combat. L'examen du programme gouvernemental et surtout l'ardeur qu'on mettra à le réaliser donneront rapidement l'occasion de voir ce qui est réalité et ce qui est apparence. Quoi qu'il en soit, l'immense majorité ne comprendrait pas dans le moment immédiat les raisons pour lesquelles les communistes feraient une opposition absolue à la constitution d'un gouvernement socialiste.

Nous sommes à un de ces moments où le combat entre les forces démocratiques et celles de la réaction se fait plus dur et plus décisif. Il n'y a pas une erreur à commettre. Les objectifs de la réaction, représentée ici par tout ce qui est à ma droite... (*Rires ironiques à droite.*) Vous ne me démentirez pas. Votre but, c'est de revenir au pouvoir...

M. Porta. — Et pourquoi pas?

A DROITE : Oui, pourquoi pas!

M. Terfve. — ... en divisant la démocratie.

M. Heyman. — Et c'est vous qui voulez nous donner des leçons en démocratie? Allons donc!

M. Terfve. — Je détermine simplement quels sont vos objectifs, et les rugissements qu'on pousse de votre côté ne sont pas de nature à modifier notre opinion. C'est revenir au pouvoir que vous voulez!

M. Porta. — Pourquoi pas?

M. Heyman. — Et vous donc!

M. Terfve. — Et si possible nous chasser.

A DROITE (unanimentement) : Oui!

M. Terfve. — Je sais — et d'ailleurs hier par certaines manifestations de détail, mais qui sont symptomatiques, nous avons senti — ce que vous vouliez.

M. Porta. — Vous le saviez déjà.

M. Terfve. — Cela ne nous gêne pas et nous honore.

Nous connaissons donc vos objectifs et nous savons que nous devons poursuivre les nôtres et les réaliser en commun avec tout ce qui est démocratique dans cette Chambre. Ce que nous devons faire, c'est d'empêcher que vous ne reveniez au pouvoir, c'est regrouper les forces démocratiques et c'est, en ce qui nous concerne, de ne pas nous laisser isoler.

Le parti communiste a estimé que bien que votre gouvernement ne reflète pas dans sa composition la majorité démocratique qui existe dans le pays, bien qu'il puisse apparaître à certains égards comme une manœuvre savante pour préparer la réconciliation avec le P. S. C., bien qu'il puisse être interprété comme visant à l'isolement du parti communiste, le parti communiste, dis-je, a estimé que dans les circonstances présentes nous ne pouvions pas vous refuser notre appui.

Le parti communiste ne veut à aucun prix adopter une position qui risquerait d'être mal interprétée par les grandes masses ouvrières, car il sait qu'à côté des manœuvres antiunitaires de certains qui ont existé et qui existent encore malheureusement, il y a avant tout le vœu profond des masses vers l'unité. Nous ne voulons pas commettre une faute, nous ne voulons pas servir les antiunitaires, nous ne voulons leur donner le prétexte tant désiré qui leur permettrait de dresser les masses socialistes contre nous et peut-être de présenter demain une collaboration éventuelle avec la réaction comme une inéluctable nécessité imposée par l'attitude des communistes. Le parti communiste désire sauvegarder les possibilités de réaliser le plus vite possible un vrai gouvernement d'entente démocratique

où seront rassemblés, face à la réaction, tous les démocrates qui voient dans le retour au pouvoir du parti social chrétien un danger mortel pour notre pays. (*Rires ironiques sur les bancs du parti social chrétien et applaudissements sur les bancs communistes.*)

Nous aurions voulu pouvoir accorder au gouvernement un appui enthousiaste et sans réserve. Nous ne pourrions lui consentir un tel appui sans décevoir les travailleurs et les masses de gens de toutes conditions qui font confiance au parti communiste. Nous lui accordons un soutien conditionnel dicté par notre volonté de faire échec à la réaction, dicté par notre volonté de briser les manœuvres des antiunitaires, dicté par notre volonté de réaliser demain ensemble l'accord de tous les démocrates. Nous aussi, nous jugerons le gouvernement à ses actes, nous lui rappellerons, car c'est notre droit, les engagements qu'il a pris et surtout les promesses plus précises incluses dans le programme électoral du P. S. B. Aussi longtemps que le gouvernement présidé par l'honorable M. Paul-Henri Spaak apparaîtra comme un obstacle ferme dressé contre la réaction, nous lui apporterons un soutien constructif.

M. Porta. — En sera-t-il fier?

M. Terfse. — Nous ne modifierons notre position que si, par hasard, chose que nous ne désirons pas, il changeait d'attitude. Mais aussi longtemps que le gouvernement fera sa besogne pour empêcher la réaction de venir au pouvoir, le soutien du parti communiste lui est assuré. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. le président. — Mesdames, messieurs, indépendamment de M. le premier ministre qui désire prendre la parole, il y a encore deux orateurs inscrits. Je me permets de consulter la Chambre au sujet de ses intentions quant à la poursuite de nos travaux. Préferez-vous, mesdames et messieurs, terminer ce débat aujourd'hui? (*Oui! oui! sur de nombreux bancs.*)

Nous continuons donc, étant bien entendu qu'il est de votre devoir, à quelque parti que vous apparteniez, de rester en séance jusqu'au moment du vote.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Qui est encore inscrit, monsieur le président?

M. le président. — M. Grégoire, membre du parti socialiste, et M. Van Hoorick, membre du parti communiste.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, puis-je, au seuil de ce discours, avouer ma déception? J'espérais jouer dans la Chambre, cet après-midi, un premier rôle, et je dois reconnaître que j'ai à peine joué un rôle de figurant. Au-dessus du gouvernement, au-dessus de la déclaration ministérielle, les partis ont eu avant tout la volonté d'établir leur propre position politique. Ils ont voulu se servir de cette tribune — comme c'est leur droit — pour s'adresser à leurs adhérents à l'extérieur. J'avais pris avec moi toute une rame de papier, en me disant qu'au fur et à mesure que les critiques jailliraient contre la déclaration ministérielle et la composition du gouvernement, je prendrais des notes et que, plus tard, j'essaierais de répondre aux objections faites. Il ne m'a pas fallu une rame de papier. J'ai trois points écrits sur une demi-page, car il se passe cette chose extraordinaire : personne ne s'est prononcé contre la déclaration ministérielle. Je n'ai entendu que des éloges, plus d'éloges que je n'en ai jamais entendu auparavant, des éloges presque unanimes, aussi bien du côté de la droite que du côté de la gauche libérale. Les seuls qui ont fait des observations, ce sont les communistes, qui, bien entendu, seront aussi les seuls à voter pour moi. (*Hilarité.*) Sur la déclaration ministérielle et sur l'équipe ministérielle, je ne veux retenir qu'une seule critique, celle faite contre le ministre de la défense nationale. Les hommes politiques sont tous les jours attaqués dans la presse, dans l'opinion publique. C'est leur rôle, leur sort, et moi-même, il ne me viendrait pas à l'esprit de me servir de cette tribune pour répondre à ce qu'on dit de moi. Toute différente est ma position lorsqu'il s'agit d'un homme qui n'avait vraiment aucune obligation d'entrer dans le gouvernement, d'un homme à qui j'ai dit : « Je vous offre un sort ministériel plus que précaire. Vous risquez même, dans une certaine mesure, de participer à une action qui pourrait être presque considérée comme ridicule, et cependant, je vous demande votre collaboration, car je suis convaincu qu'il y a lieu, à l'heure actuelle, de mettre à la défense nationale un technicien, avec l'espoir qu'il pourra rester au gouvernement et poursuivre, comme je l'ai dit, pendant plusieurs années, la tâche de reconstruction de l'armée. » Je lui ai demandé de faire cela et il m'a répondu affirmativement.

Eh bien, la presse se dresse contre lui et les histoires les plus extraordinaires sont racontées. On dit que des officiers supérieurs, pour protester contre cette nomination, ont donné leur démission ou tout au moins ont demandé dès maintenant un congé pour préparer cette démission?

Ce serait très grave si c'était vrai. Ce n'est heureusement pas vrai. Aucun officier supérieur n'a demandé un long congé. Il y en a un qui a demandé huit jours de congé qui lui ont été tout naturellement accordés; un autre est en congé pour maladie. Pourtant, la presse tout entière va répétant que l'armée proteste contre la nomination du colonel Defraiteur. Et l'on se sert de noms connus et respectés dans notre histoire militaire pour essayer d'atteindre un homme qui est en train de faire, difficilement, son devoir.

Le colonel Defraiteur a fait la campagne de 1914-1918 comme simple soldat. Il en est revenu comme lieutenant d'infanterie. Il a été blessé deux fois, dont une fois gravement. Il a été cité trois fois à l'ordre du jour de l'armée et deux fois à l'ordre du jour de son régiment. Il a obtenu, en outre, deux décorations étrangères pendant la campagne. Tous les anciens combattants de 1914-1918 savent que c'était assez rare. Au cours de cette guerre-là, il n'y a rien à lui reprocher, n'est-ce pas? Je passe sur l'entre-deux-guerres.

Je voudrais bien savoir qui pourrait trouver ici que le colonel Defraiteur est l'ami intime de telle ou telle personne ou de tel ou tel général. Sur quoi est-ce fondé? Sur quels ragots ces affirmations sont-elles faites? J'ajoute que si même le colonel Defraiteur avait été avant la guerre l'élève, le disciple et l'ami de quelqu'un qui occupait dans le pays une place importante et incontestée, il n'y aurait de ce chef rien à lui reprocher.

Le colonel Defraiteur a été fait prisonnier avec l'armée le 28 mai. Il a été conduit par les Allemands au camp de Marienburg, à Anvers, et le 5 juin 1940, il s'est échappé du camp et écrivait au général Michiels la lettre suivante : — le 5 juin 1940, messieurs!

« Mon général,

» Nous venons d'apprendre par le major G. que vous n'êtes pas satisfait de notre départ. Nous n'avions pas la moindre idée de vous abandonner dans l'adversité. Nous avons jugé que notre devoir était de ne pas rester passifs au titre de prisonniers de guerre destinés à être embarqués à bref délai pour l'Allemagne. Il s'agissait de prendre une décision rapide. Le spectacle du collègue entouré de fils de fer, l'audition d'ordres brefs et cassants d'officiers allemands et finalement les instructions précises qu'apportait le major G. quant au sort de l'armée et spécialement des officiers eurent raison de notre dernière hésitation.

» Vous étiez à ce moment à l'intérieur du collège et le colonel V., rapidement consulté, n'eut pas d'objections à émettre quant à l'idée d'une évasion pour continuer la lutte. De votre côté, vous avez dit au capitaine B. que vous admettiez un départ à nos risques et périls, les éléments de la question du sort des officiers s'étant modifiés. N'ayant plus aucun rôle à remplir à l'état-major général de l'armée, nous n'avons pas voulu nous soumettre à l'autorité ennemie. Nous sommes convaincus, connaissant votre caractère, que, vous trouvant dans la même situation, vous auriez agi comme nous. » (*Applaudissements sur la plupart des bancs.*)

Cette lettre mérite en effet quelques applaudissements. Je déclare que l'officier qui, le 5 juin 1940, écrivait une lettre comme celle-là et prenait une position aussi ferme, aussi nette, aussi courageuse, aurait quelques raisons de trouver pour le moins déplacées les accusations qui sont aujourd'hui élevées contre lui.

A peine échappé, le colonel Defraiteur veut gagner l'Angleterre et se met en rapport avec le service Zéro. Ne pouvant pas tout de suite être transporté de l'autre côté, il sert dans le service. Son départ est enfin décidé, — c'est pour février 1941, — il est arrêté le 28 février, à 9 heures du matin, par la Gestapo, inculpé de constitution de cinquième colonne, de recrutement pour l'Angleterre et de fabrication de faux passeports.

Au conseil de guerre, on requiert trois fois la peine de mort. Arrêté seul et sans complice, il se défend et n'est condamné qu'à un an de prison pour sabotage. Libéré le 1^{er} octobre 1941, après une détention de huit mois, il reçoit, le 2 octobre, la visite du capitaine-commandant Cassart, parachuté d'Angleterre, et lui offre l'hospitalité chez lui. Enfin remis des suites de sa détention, il part pour l'Angleterre, traverse l'Espagne, est emprisonné à Miranda et rejoint le gouvernement à Londres.

A Londres, il sert loyalement le gouvernement. Depuis la libération, il sert loyalement les gouvernements qui se sont succédés. Il n'y a rien à lui reprocher, au contraire. Je dis que nous devons être prudents dans les accusations que nous portons, qu'il n'y a vraiment pas de raisons, qu'il est sans excuses de se lancer dans des attaques venimeuses et méchantes sans s'être complètement et sérieusement renseignés et d'attaquer ainsi dans son honneur, sans s'être informé, un homme et un soldat.

M. Lalmand. — Pas dans son honneur!

VOIX NOMBREUSES A DROITE : Si! Si!

M. Heyman. — C'est toujours la même chose.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je ne parle pas seulement pour M. Lalmand et son parti. Depuis trois jours, je vois ce qu'on imprime dans les journaux. Je parle pour ceux qui prononcent des paroles graves sans savoir si elles sont vraies. Le pays n'a rien à gagner à voir se répandre, sur des hommes honorables, des suspensions injustes. (*Approbation à droite.*)

Un autre grief présenté consiste à affirmer que le colonel Defraiteur serait un léopoldiste acharné. Je voudrais m'exprimer très franchement sur ce point et vous verrez que, bien que me trouvant dans une situation politique précaire, je ne vais pas renoncer à dire ce que je pense.

Je n'aime pas les officiers qui font de la politique de droite, mais je n'aime pas non plus les officiers qui font de la politique de gauche. (*Approbation unanime.*) Les officiers sont priés de ne pas faire de politique du tout... (*Nouvelle approbation générale.*) ... mais d'obéir et d'exécuter les lois du peuple belge telles qu'elles existent. (*Très bien! sur tous les bancs.*)

Je dois dire, en outre, que je ne compte pas diviser la Belgique en deux catégories : 1,300,000 hommes qui sont contre le roi Léopold et à qui nous allons accorder toutes les places; 1 million 6,000 hommes qui seront considérés comme des parias et des martyrs.

Je n'ai pas demandé au colonel Defraiteur quels sont ses idées politiques. Je n'ai pas besoin de savoir, lui ai-je dit, ce que vous pensez de la nationalisation du crédit ou de la sécurité sociale, mais il y a un point sur lequel peut-être vous pourriez être mis en difficulté. Je lui ai dit : « Je ne connais pas votre opinion sur la question royale. Vous connaissez les miennes et ma déclaration ministérielle. Etes-vous d'accord pour travailler avec moi? » Il m'a répondu : « Je suis d'accord. » Je n'avais rien d'autre à lui demander.

Je suis convaincu que cet homme qui a servi honnêtement le gouvernement de Londres, qui a servi honnêtement le gouvernement depuis la libération, servira honnêtement le gouvernement dont il fait partie. Et je prétends que le choix de ce technicien, dont personne ne conteste le caractère et la valeur techniques, est un choix parfaitement régulier, et j'ajoute parfaitement heureux.

Quelles explications m'a-t-on encore demandées?

On m'a demandé si j'allais user des pleins pouvoirs de 1939.

Mesdames, messieurs, ma réponse est claire et nette. Elle est négative. Je crois que le moment est revenu de retourner à nos méthodes parlementaires et constitutionnelles normales. Il n'y a plus de raison aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus ni crise internationale ni crise intérieure, de demander au parlement des abdications qui ne se justifient qu'en temps de crise.

M. Devèze peut être tout à fait rassuré : c'est avec le parlement que j'espère pouvoir gouverner.

Enfin, messieurs, certains m'ont fait grief de ce que j'ai dit de la question royale. On dit que je suis un Machiavel; on dit que je suis un prestidigitateur; on dit encore qu'on ne peut pas avoir confiance en moi, que je change d'avis constamment.

M. Charles Janssens. — C'est vrai! (*Rires sur tous les bancs.*)

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Non, ce n'est pas vrai! J'ai adhéré au parti socialiste il y a maintenant plus de vingt-cinq ans. J'ai quelquefois été en difficulté avec lui. J'ai quelquefois été indépendant. Est-ce un libéral qui me le reprocherait? (*Rires sur tous les bancs.*)

Mais je suis resté — et je le proclame du haut de cette tribune, — irrémédiablement fidèle au parti qui m'a accueilli et à l'idéal que ce parti représentait. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Et si j'examinais la position prise par chacun des honorables membres de cette Chambre sur des questions de politique pratique et immédiate, je suis bien convaincu que moi aussi je pourrais les accuser de versatilité.

Mas, messieurs, si je me passionne, ne croyez pas que je me fâche. Un homme politique doit vivre avec sa légende et sa légende lui sert quelquefois parfaitement. (*Rires.*)

Mais à mon avis j'ai moins changé que les membres du parti social chrétien, qui viennent de nous dire que tous, aujourd'hui, appartenant à un parti complètement nouveau. (*Rires à gauche.*)

Non, messieurs, sur la question royale, je me suis expliqué comme un homme qui a son avis personnel, — et Dieu sait si par cette question j'ai donné mon avis. Personne ne peut me reprocher, dans cette si grave affaire, de ne pas avoir pris mes responsabilités. J'ai mon avis personnel, mais je ne suis pas un aveugle, et j'aurai beau soutenir et crier que la question royale est définitivement réglée, mes cris ne seraient vraisemblablement pas assez forts pour couvrir les voix d'au minimum 1,066,000 Belges qui ont déclaré qu'elle ne l'était pas.

Comme chef du gouvernement, je me dois — je n'hésite pas à le dire, et cela ne change en rien ma conviction personnelle sur le fond du problème, — je me dois d'essayer de réconcilier les Belges et d'arriver à en terminer et à écarter de notre vie politique une question qui, incontestablement, l'empoisonne. Et ne serait-ce que d'un point de vue purement partisan, vous voudrez bien encore être d'accord avec moi. Car si vous voulez rabaisser la question à ce niveau-là, je vous le demande, y a-t-il avantage à laisser pour l'éternité entre les mains du parti social chrétien un atout dont il s'est habilement servi pendant la campagne électorale? (*Rires à gauche. — Protestations à droite.*)

M. Porta. — Cela, c'est pour M. Buset!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Non, messieurs : vu de bas et vu de haut, il faut essayer d'en finir. Je continue à déclarer que je trouverais logique que le parti social chrétien, qui a fait toute sa campagne électorale, ou une partie de sa campagne électorale pour être plus juste, sur la question de la consultation populaire, déposât un projet de loi, le fit discuter par la Chambre et s'inclinât une fois que le parlement actuel se serait prononcé. J'ajoute cependant encore que s'il n'y a pas de solution par ce moyen, je me refuse à déclarer que la question royale est complètement terminée.

Nous savons que la loi qui a été votée a mis seulement momentanément fin à cette question, que c'est une loi basée sur l'interprétation de la Constitution, interprétation que, tout compte fait, je crois juste, mais qui peut être discutée et que nous avons tout intérêt tous ensemble à trouver une solution définitive.

Mesdames, messieurs, je n'ai plus rien à dire sur la déclaration ministérielle.

M. Carton de Wiart. — Vous ne nous avez rien dit de la question du suffrage féminin.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Vous avez entendu l'avis du président du parti socialiste. En tout cas, je ne pense pas qu'à l'heure actuelle ce soit une question qui doive retenir notre attention immédiate. Je ne crois pas qu'il faille faire cela tout de suite. Je crois qu'il y a des obstacles et des difficultés à ce que le parlement se prononce sur le vote des femmes et que la sagesse commande aujourd'hui d'écarter...

M. Porta. — Les femmes? (*Hilarité.*)

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Non, les obstacles!

Pour le reste, M. De Schryver ne croit pas tout à fait — j'en suis sûr — que je me suis inspiré profondément du programme du P. S. C. Je ne pense pas qu'il songe vraiment à prétendre que les idées qui se trouvent dans la déclaration ministérielle ne sont pas des idées qui ont déjà été exprimées, avant même que le parti social chrétien fût né, par le parti socialiste.

M. Devèze. — Vous avez simplement copié le programme libéral. (*Rires.*)

M. Spaak, premier ministre, ministre des affaires étrangères. — Messieurs, savez-vous ce que le pays va penser lorsqu'on s'apercevra demain que j'ai copié le programme de tous les partis? On se dira peut-être que vraiment jamais les programmes n'ont été plus proches les uns des autres et que jamais les hommes n'ont été plus éloignés les uns des autres. (*Très bien! et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Vous dites « Très bien! », mais, voyez-vous, j'attire votre attention là-dessus, moi aussi je commence à être un ancien et je puis parler de mon expérience et de mon embryon de sagesse. Méfiez-vous, messieurs. Vous comprenez tous cela. Vous trouvez tous cela assez plaisant. Nous nous sommes assez bien amusés au cours de cette séance. Il y a eu des torrents de mots pour défendre les positions des partis, mais êtes-vous bien sûrs qu'une séance comme celle-ci, qui a été une séance normale du parlement, aura demain une magnifique répercussion dans le pays? Etes-vous sûrs que la constatation que je fais sera une constatation très réjouissante, cette constatation que les programmes sont si près les uns des autres, alors que les hommes refusent de s'entendre?

Je vais maintenant justifier le gouvernement que je présente devant vous et une dernière fois, employant sans doute une expression déjà usée, vous mettre en face de vos responsabilités.

Refaisons l'historique de la crise.

Le résultat de l'élection étant que le parti social chrétien est le plus fort, c'est tout à fait légitimement qu'on a tout d'abord commencé par faire appel à M. De Schryver. M. De Schryver a offert aux socialistes et aux libéraux un gouvernement tripartite.

Messieurs, je crois que les socialistes et les libéraux ont bien fait de répondre négativement. Un gouvernement tripartite comme celui-là, au lendemain des élections, c'était une union nationale sans les communistes et, disons les choses comme elles sont, une union nationale contre les communistes.

Mesdames, messieurs, nous ne pouvions et nous ne devons pas faire cela. Au lendemain de la libération, nous avons fait appel aux communistes. La première tentative a été difficile et s'est terminée assez rapidement.

Quand M. Van Acker a constitué son gouvernement, la situation du pays était toujours pénible à tous points de vue. Rien n'était clair encore, et nous avons encore fait appel aux communistes et — à ce moment étaient-ils encore des catholiques ou déjà des sociaux chrétiens — plusieurs ministres appartenant en tout cas à ce qui alors était la droite ont accepté d'entrer dans ce gouvernement.

La question qui se pose aujourd'hui, au lendemain des élections, et que nous, socialistes, nous nous posons d'une manière précise, est celle-ci : depuis ce moment-là, les communistes ont-ils accompli, sur le terrain intérieur, quelque chose qui justifierait leur exclusion? S'est-il passé un événement tel que nous puissions aujourd'hui, avec le sentiment d'être justes, leur dire que nous les rejetons de la communauté nationale, ou tel que nous puissions leur dire que nous gouvernerons sans eux et contre eux?

Je ne suis pas particulièrement bien vu par les communistes et je ne sais pas combien de temps durera l'alliance possible de ce parti avec les autres. Mais j'attire votre attention sur le fait que rien ne justifie une exclusive lancée contre les communistes, qui, ni dans le domaine de la politique intérieure, ni dans le domaine de la politique extérieure, n'ont accompli un acte que nous pourrions considérer comme étant antinational ou qui pourrait justifier cette position d'ostracisme.

C'est pourquoi nous n'avons pas voulu de cette combinaison-là. Le Prince, après l'échec de M. De Schryver, m'a chargé d'une mission. J'ai essayé — et ici je répons aux communistes — de la remplir avec tout le sérieux nécessaire et avec toute la patience indispensable. J'ai donc essayé de constituer le gouvernement qui à mes yeux, répondait le mieux au verdict rendu par le corps électoral. Certes, vous pouvez différer d'avis sur ce point avec moi. Les résultats des élections, pour moi, sont clairs : quatre partis se sont présentés aux suffrages des électeurs, et tous les quatre se réclamaient, à des titres divers, du gouvernement Van Acker.

Si l'on examine les chiffres électoraux, ce gouvernement n'a pas été désavoué par la population. Sans doute, et je l'en félicite, le parti social chrétien a remporté un grand succès; mais l'ampère de ce succès ne permettait pas de dire que les partis qui se réclamaient du gouvernement Van Acker avaient été désavoués par l'opinion publique.

La sagesse et la logique consistaient donc à essayer de reformer ce gouvernement. Je dis tout de suite que, dans mon esprit, il aurait dû être reformé sous M. Van Acker lui-même. Je l'ai proposé aux libéraux : ils m'ont dit non; j'ai renouvelé cette proposition quelques jours plus tard et les libéraux ont encore refusé. Je ne me trompe pas à ce sujet, puisque leur éloquent porte-parole est encore venu dire non aujourd'hui à cette tribune.

Je ne sais ce que les communistes me reprochent au sujet de démarches que j'aurais dû faire; mais quand l'impossibilité de reconstituer le gouvernement Van Acker s'est avérée, le parti socialiste a voulu prendre ses responsabilités, et il a voulu les prendre seul, non pas parce qu'une exclusive avait été prononcée par les libéraux contre les communistes. Je n'ai jamais dit cela, mais le contraire. Mais lorsque je leur ai demandé ce qu'ils pensaient d'un gouvernement socialiste avec des techniciens, ou d'un gouvernement socialiste-communiste, plusieurs m'ont répondu que la seconde combinaison serait encore plus fragile que la première.

Puisque je considère la combinaison actuelle suffisamment difficile à faire vivre, je n'ai pas cru nécessaire de faire appel aux communistes pour constituer un gouvernement bipartite.

Les sociaux-chrétiens peuvent se demander ce que je pense d'eux, pourquoi j'ai l'air de les écarter si obstinément. Je vais dire deux choses : tout d'abord, j'ai eu l'impression au cours de ces deux jours de débats que beaucoup de députés avaient semblé approuver cette idée qu'à l'heure actuelle l'union nationale ne se justifie pas.

Mesdames, messieurs, ne me faites pas dire de l'union nationale plus de mal que je n'en pense. Je l'ai pratiquée pendant dix ans. Dans les cabinets d'union nationale, j'ai rencontré dans tous les partis des hommes avec lesquels ce fut pour moi un plaisir et un honneur de collaborer. Je me félicite d'avoir, grâce à l'union nationale, fait dans la politique des amis dont je suis extrêmement fier.

Je pense que l'union nationale se justifie quand le pays se trouve en péril, lorsqu'il y a menace de guerre, de crise financière ou de grandes difficultés sociales. Dans ce cas, j'estime qu'il est alors possible de faire appel à tous afin d'essayer de résoudre les difficultés qui paraissent dépasser les forces individuelles de chacun.

Toutefois, j'ai l'intime conviction que l'union nationale ne doit pas être le régime normal de la démocratie. Mesdames, messieurs, le régime normal en démocratie est un gouvernement de majorité qui prend ses responsabilités, un gouvernement de majorité contrôlé par une opposition vigilante. C'est seulement cela qui peut donner à la démocratie son sens, sa vie et sa pleine efficacité.

Puisque nous ne sommes pas aujourd'hui dans une de ces périodes désastreuses, il convient, à mon avis, ainsi qu'il est dit dans la déclaration ministérielle, de lutter obstinément, c'est-à-dire aussi longtemps que possible, pour maintenir le gouvernement idéal d'une démocratie, je veux dire un gouvernement avec une opposition.

Je sais qu'on dira demain que je me suis livré aujourd'hui à une de ces cabrioles dont j'ai le secret parce que je ne partage pas, à cent pour cent le sentiment que la gauche et l'extrême gauche ont manifesté vis-à-vis du parti social chrétien. Je m'en excuse d'avance, mais je tiens à préciser mon opinion à cet égard. J'ai toujours pensé qu'en politique, une des choses essentielles, c'était non pas d'avoir l'air d'être fort en pratiquant un certain fanatisme, mais c'est de tâcher d'être juste et compréhensif, d'abord, pour ses adversaires.

S'agit-il ici d'un de ces fameux tours de prestidigitation dont je suis coutumier? Dans tous les cas, je montre comment je l'exécute. (*Hilarité.*)

Lorsque je vois les bancs du parti social chrétien, il ne m'est pas possible de dire que tous ceux qui s'y trouvent sont des réactionnaires. Ce n'est pas exact. Ce n'est pas le cas pour M. Heyman, pour M. De Schryver, pour M. Eyskens et pour d'autres encore sans doute, mais que je ne connais pas.

Dans tous les cas, je ne voudrais pas prendre à cette tribune une attitude qui consisterait à dire à tous ces hommes et aux 1,006,000 Belges qui ont voté pour eux : Vous êtes tous des réactionnaires. Je n'irai certes pas jusque là.

La deuxième chose que je vais vous dire, et vous ne devez pas vous en froisser : Nous ne vous connaissons pas encore très bien.

M. Porta. — Cela viendra.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Cela viendra? Je l'espère. Mais vous nous avez répété à longueur de journée que vous étiez quelque chose de nouveau, que vous étiez des hommes nouveaux, que vous aviez un programme nouveau, des nouvelles méthodes. Si cela est vrai, et il est vrai que sur vos bancs il y a beaucoup d'hommes nouveaux, vous devez comprendre aussi une certaine hésitation de la part des autres membres de la Chambre, devant cette nouveauté énorme qui est venue s'installer à droite et prétend que sa place est au centre. Il est probable que votre cœur social chrétien comprend certaines particularités, que vous vous les expliquez, mais vous devez aussi comprendre que le profane, libéral, communiste ou socialiste, comprend un peu moins bien. Nous ne comprenons pas pourquoi M. Guinotte, qui n'est ni social ni chrétien, a été pris sur la liste d'un parti nouveau qui entend rénover la Belgique. Nous ne comprenons pas très bien pourquoi M. de Dorlodot, ce gentleman pour lequel j'ai une réelle sympathie, s'est trouvé sur la liste du parti social chrétien. (*Protestations sur les bancs de la droite.* — *Hilarité sur les bancs socialistes et communistes.*) C'est précisément ce que nous ne comprenons pas. Dites-le-nous... (*Interruptions sur les bancs de la droite.*) C'est cela, il y était sans y être. (*Hilarité générale.*) C'est difficile à comprendre. Ce n'est peut-être pas si difficile à comprendre pour un cœur social chrétien qui a l'habitude des mystères, mais comme nos cœurs ne sont pas encore touchés par cette même grâce, nous ne comprenons pas pourquoi M. de Dorlodot, qui sur la liste du parti social chrétien a obtenu 20,000 voix de préférence, qui est élu comme sénateur du parti social chrétien, lorsque le groupe social chrétien du Sénat se constitue, se voit déclarer : Oh! vous, là-bas au bout du banc!

M. Huysmans. — Question de caractère!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Nous ne concevons pas pourquoi le baron Nothomb, élu au deuxième degré, choisi non pas par la masse dont on pourrait dire qu'elle est ignorante des nuances, mais par les conseillers provinciaux du Luxembourg, c'est-à-dire par les hommes de confiance du parti social chrétien, n'a pas été trouvé digne de faire partie du groupe social chrétien du Sénat. Nous ne concevons pas comment le parti social chrétien laisse dans le conseil provincial du Luxembourg élire comme sénateur le baron Nothomb et quand celui-ci arrive au Sénat on lui dise : Non, non, pas ici, allez dans le coin avec le baron de Dorlodot! (*Hilarité.*) Cette injustice, nous ne la comprenons pas, car vous êtes réellement injustes envers le baron Nothomb. C'est un poète, et un poète ne siège ni à droite ni à gauche; Lamar-tine siègeait au plafond. Le baron Nothomb siège dans les étoiles. (*Applaudissements sur les bancs de la gauche et hilarité et interruptions diverses.*)

M. Van Hamme. — Voilà quelque chose qui est tout à fait nouveau.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Mon cher collègue dont j'ignore le nom et qui me paraît être quelqu'un de nouveau, ce qui prouve bien que tout est nouveau dans le parti social chrétien...

M. Van Hamme. — Je suis nouveau ici, mais je suis aussi un ancien; je viens du Sénat.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Vous êtes ancien, mais vous êtes aussi nouveau, le mystère continue. Je souhaite que votre participation à nos débats vous permettra d'entrer dans l'histoire avec tant de fermeté que je pourrai vous reconnaître bientôt sans hésitation. (*Hilarité générale.*)

La nouveauté, voilà, mesdames, messieurs, le sentiment qui domine quand on se tourne du côté du parti social chrétien. Le discours de l'honorable M. De Schryver, personne ne peut dire que ce ne fut pas un très beau discours. Vous ne m'en voudrez cependant pas, monsieur De Schryver, si je vous demande l'autorisation de relire en français la partie philosophique de votre discours. J'ai déjà assez de difficultés à comprendre Hegel en français. Voyez ce que cela peut être quand il est cité en flamand. Je vous demande donc quelque temps de réflexion pour me permettre de me faire une opinion définitive. Je sais que cela ne vous fait pas de peine, parce que vous êtes trop vieux parlementaire pour en être froissé. (*Hilarité.*) Ce n'est donc pas à vous que je m'adresse, mais c'est aux autres qui font partie de votre groupe. C'est peut-être un peu excessif de ma part, mais je vous demande, messieurs, de montrer ce que vous êtes. Laissez-vous connaître, et laissez-nous le temps de rectifier le jugement, trop hâtif peut-être, que nous avons porté sur vous. Montrez que vous n'êtes pas des réactionnaires, montrez que vous êtes décidés à appliquer le programme sur lequel vous vous êtes fait élire.

Peut-être, demain, sera-t-il possible alors de former d'autres combinaisons politiques. Accusez-moi de machiavélisme. Accusez-moi de tendre la main à M. De Schryver, de tendre la main au parti social chrétien, peu m'en chaut. Vous comprenez bien que je ne cherche pas des voix; j'en ai tellement à ma disposition! Je suis dans la situation où un premier ministre peut dire vraiment et complètement tout ce qu'il pense parce que son sort est déjà réglé.

Et maintenant, messieurs, voyons ce que vous avez proposé de pratique. Ce que j'ai fait, tenté, en venant ici, ce que j'ai espéré, c'est qu'il allait sortir de ces discussions quelque clarté. Je me disais : Lorsque je serai tombé, mon successeur pourra puiser dans les discours qui ont été prononcés suffisamment d'éléments positifs pour que, tout de suite, le gouvernement renversé soit remplacé. Car, ce que je désire, comme vous, c'est un gouvernement stable et un gouvernement fort.

Eh bien, le débat est presque terminé. Y a-t-il un seul membre de cette Chambre qui oserait dire, lorsque j'aurai été renversé tout à l'heure : « Je suis capable de constituer un gouvernement fort et un gouvernement stable »?

M. De Vleeschauwer. — Si vous voulez, oui.

M. Bolty. — Et puis, si nous voulons ce que vous voulez. C'est cela la formule!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — C'est ce que tous les partis disent. (*Rires.*) Ils se retournent l'un vers l'autre et déclarent : « Si vous vouliez, ce serait si simple. »

Messieurs, qu'est-ce que nous avons entendu?

Nous avons entendu M. De Schryver faire un appel du pied vers moi. Moi, je n'en ai pas été choqué. Il a fait également un appel du pied vers le parti socialiste, et ce parti, en la personne autorisée du

président, qui a usé, comme vous le savez, de toutes ses séductions, qui s'est dressé avec cette franchise qui le caractérise — parce que lui n'est pas un magicien, c'est un homme énergique, — a déclaré par sa voix : « Ce que vous nous proposez, jamais! Cette solution-là est impossible. »

Nous avons entendu les communistes dire — bien qu'il n'y eût pas d'appel du pied des sociaux chrétiens vers eux — : « En ce qui concerne une alliance avec les sociaux chrétiens, jamais! »

Et nous avons vu le parti libéral venir nous expliquer que, dans tous les cas, il n'y aurait pas de gouvernement de gauche.

M. Devèze. — Nous n'avons pas dit cela. Vous permettez que je fasse une mise au point?

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Comment donc, si cela peut clarifier la situation!

M. Devèze. — Nous désirons un gouvernement démocratique, un gouvernement stable, un gouvernement parlementaire et un gouvernement conforme à la volonté nationale. Cela n'exclut aucune formule nette. Vous demandez aux bonnes volontés de gauche, dont vous avez fait l'éloge, de former un gouvernement. Mais comment voulez-vous gouverner avec une voix de majorité au Sénat? C'est là ma question.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Monsieur Devèze, est-ce que je me trompe en vous disant qu'avant 1912, les catholiques ont gouverné pendant quatre ans avec une majorité de deux voix?

M. Devèze. — Avec les circonstances actuelles!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Les circonstances actuelles n'ont rien à voir là dedans.

Mais faites attention, monsieur Devèze, que je ne vous donne un démenti immédiat et que je gouverne avec une voix de majorité. (*Rires.*)

M. Devèze. — Ne faites pas d'équilibrisme!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je suis un prestidigitateur, mais je suis aussi un équilibriste. Quel numéro, messieurs? (*Rires.*)

Je n'ai pas encore très bien compris, je m'en excuse, la formule que vous préconisez. Elle comporte un peu trop de substantifs et d'adjectifs. (*Rires.*)

Il y a un gouvernement qui est techniquement possible. C'est un gouvernement qu'on appelle — et tout le monde comprend ce que cela veut dire — un gouvernement de gauche qui serait composé de socialistes, de communistes et de libéraux.

M. De Vleeschauwer. — Avec un petit pois!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Oh! laissons de côté la plaisanterie du petit pois.

Ce gouvernement a dans cette Chambre une majorité suffisante, c'est incontestable, et tout projet de loi voté par 110 voix contre 92 est un projet de loi parfaitement légal. Il y a incontestablement au Sénat une situation plus difficile, mais ce n'est pas une situation impossible. Si l'on veut vraiment la chose, si l'on a l'audace, la volonté, si l'on veut vraiment réussir, tout est possible; mais, bien entendu, si l'on se déclare battu d'avance, si l'on n'a pas la jeunesse et le dynamisme qu'il faut pour tenter cette expérience audacieuse, alors il ne faut pas la commencer. Si vous ne voulez pas répondre clairement ou si vous continuez à dire que ce gouvernement n'est pas le gouvernement stable que vous voulez, je suis forcé de constater l'impossibilité de le constituer, et c'est une nouvelle carence.

Eh bien, messieurs, qu'allez-vous faire tantôt ou demain? Après le débat dans cette Chambre, vous allez essayer de faire un nouveau gouvernement? Il n'y a pas un seul de vous qui croit à l'heure actuelle qu'une autre formule est prête à remplacer cette formule insuffisante que je vous présente aujourd'hui, mais formule qui au moins a l'immense avantage d'exister et de donner au pays un gouvernement dont vous ne critiquez ni l'équipe ni le programme, que vous pouvez surveiller à chaque instant et — je le reconnais, peut-être avec un peu d'amertume, — que vous êtes maîtres de renverser à tout instant s'il faisait une erreur ou sortait de la voie nationale qu'il s'est assignée.

Vous voulez nous renverser? Je vous dirai tout à l'heure, je pense, si, de mon point de vue personnel, vous avez tort ou raison.

Mais je m'adresse une dernière fois à vous tous et je le répète, conscient de toutes mes responsabilités : un pays ne peut pas rester sans gouvernement. Une longue carence est une chose fatale. Il y a dans cette Chambre pas mal d'anciens ministres qui savent ce qu'on appelle par dérision les affaires courantes. Les affaires courantes sont celles qui n'ont plus la force de courir jusqu'au bureau du ministre. Quand il y a carence ministérielle, — tous les anciens ministres le savent, — la vie administrative s'arrête purement et simplement; les tables, qui hier encore étaient encombrées, sont nettes et claires, il n'y a plus un papier. On se demande ce qui arrive. Mais, messieurs, la réalité, c'est que la vie continue, la vie nationale et la vie internationale.

Ah, je ne veux pas essayer de vous apitoyer, de faire changer vos décisions, je sais bien que c'est impossible et inutile; mais je vous dis : prenez garde tout de même, tout grand parti que vous êtes, fier de vos responsabilités comme vous le proclamez, prenez garde, si, par votre vote négatif contre un gouvernement dont vous ne contestez ni l'équipe ni le programme, vous plongez le pays dans une carence gouvernementale.

Des amis m'ont demandé ces derniers jours : « Mais enfin, franchement, que désirez-tu : vivre ou être renversé? » (*Sourires sur de nombreux bancs.*) Messieurs, on me croira si l'on veut et la presse fera sur cela les commentaires qu'elle désire, si je ne pensais qu'à moi, je demanderais de toutes mes forces d'être renversé tout de suite. Croyez-vous que je ne vois pas venir, dans le cas où je vivrais, et ce avec inquiétude et même avec angoisse, tous les problèmes qui se posent? Croyez-vous que je n'entends déjà pas les appels qui vont monter vers le gouvernement : les sinistrés, les déportés, les prisonniers politiques, les invalides, les combattants des deux guerres? Croyez-vous que l'idée d'affronter toutes ces réclamations, dont beaucoup sont justifiées, mais qui sont difficiles à résoudre, me sourit grandement? Croyez-vous que ce soit de gaieté de cœur que je me rejette dans cette bataille et que j'accepte mes responsabilités, qui vont demain croître et peut-être m'écraser dans l'aventure trop audacieuse que j'ai entreprise? Si vous pensez à moi, messieurs de la droite, renversez-moi tout de suite. Si vous pensez au pays, si vous pensez à ce qui peut arriver demain, laissez vivre le gouvernement jusqu'à ce que vous soyez sûrs de pouvoir le remplacer. Je ne vois aucun inconvénient à ce que ce gouvernement étant en exercice, les partis négocient entre eux, essaient de se rapprocher les uns et les autres, qu'ils cherchent un terrain d'entente et essaient de former un gouvernement stable.

Voilà très clairement indiquée ma position. Je cours à ce que demain on appellera mon échec, mais j'y cours avec le cœur déjà plein de ma récompense et de ma consolation : la certitude d'avoir servi durant cette crise politique trois choses qui me sont chères : mon idéal socialiste, ma foi démocratique et mon pays. (*Le groupe socialiste et les membres du gouvernement acclament longuement M. le premier ministre lorsqu'il retourne à son banc. — Applaudissements sur quelques autres bancs.*)

DÉPÔT D'UN ORDRE DU JOUR. — INDIENING VAN EEN DAGORDE.

M. le président. — MM. Huysmans et Soudan viennent de déposer sur le bureau de la Chambre l'ordre du jour suivant : « La Chambre, approuvant la déclaration du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

De heeren Huysmans en Soudan hebben volgende dagorde neergelegd : « De Kamer keurt de verklaring van de regering goed en gaat over tot de orde van den dag. »

DEMANDE D'INTERPELLATION. — VRAAG TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — Une demande d'interpellation, dont voici le libellé, est parvenue au bureau :

Demande d'interpellation de M. Blavier adressée à M. le ministre des finances « sur les conséquences de l'application de l'arrêté fiscal de juin 1942 aux planteurs de tabac ».

Vertaling :

Vraag tot interpellatie van den heer Blavier gericht tot den heer minister van financiën « over de gevolgen en de toepassing van het fiscaal besluit van Juni 1942 op de tabakplanters ».

Cette demande d'interpellation sera portée à la suite de celles qui figurent déjà à l'ordre du jour.

Deze vraag tot interpellatie zal op het gevolg van de agenda ingeschreven.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — REGEERINGSVERKLARING.

Reprise de la discussion. — Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement. Il y a encore deux orateurs inscrits.

SUR DE NOMBREUX BANCs : La clôture la clôture!

M. le président. — La clôture est-elle proposée? (*Ouil ouil!*)

La clôture étant proposée, je la sou mets aux voix de l'assemblée. (*La plupart des membres se lèvent.*)

La clôture est donc prononcée.

La Chambre désire-t-elle voter par appel nominal? (*Ouil ouil!*)

Wenschd de Kamer zich uit te spreken bij naamafroeping? (*Jal jal!*)

Wij gaan dus ertoe over.

Il va y être procédé.

— Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ordre du jour présenté par MM. Huyemans et Soudan.

Er wordt overgegaan tot de naamafroeping over de dagorde voorgesteld door de heeren Huysmans en Soudan,

195 membres y prennent part.

195 leden nemen er deel aan.

90 répondent non.

90 antwoorden neen.

90 répondent oui.

90 antwoorden ja.

15 s'abstiennent.

15 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre n'adopte pas.

Bijgevolg, wordt de dagorde niet aangenomen.

Ont répondu non :

Hebben neen gestemd :

MM. Van Acker (Benôit), Van den Berghe (Albert), Vandenberghé (Omer), van den Corput, Van den Daele, Van den Eynde (Jan), Van der Straten-Waillet, Van Goey, Van Hamme (Emile), Van Royen, Verbist, Verboven, Vergels, Verhamme (Camille), Verlaack, Welter, Willot, Beelen, Behogne, Bertrand, Bruyninx, Carton de Wiart, Challe, Charloteaux, Charpentier, Clerckx, Coppé, Coupriet, De Clerck (Albert), De Gryse, Dehandschutter, de Jonghe d'Ardoye, De Paepe, Dequae, Mme De Riemacker-Legot, MM. Descampe, De Schepper, Deschodt, De Schryver, De Taeye, Develter, De Vieschauer, Dexters, Discry (Jean), du Bus de Warnaffe, Dupont, Duveusart, Eyskens, Fioré, François, Gaspar, Gillès de Pélichy, Gilson, Goelen, Goetghebeur, Goffings, Harmel, Héger, Herinckx, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Heyman, Heyndrickx, Jaminet, Janssens (Arthur), Kiebooms, Kofferschläger, Lambotte, Lelièvre (Théodore), Loos, Maes, Marck, Mellaerts, Merget, Moriau, Moyersoen, Oblin, Parisis, Peeters, Philippart, Porta, Scheere, Scheyven, Stieps, Streel, Struyvel, Stubbe, Supré, Vaes (André) et Van Cauwelaert.

Ont répondu oui :

Hebben ja gestemd :

MM. Van den Bergh (Félix), Vandeveldé, Van Eynde, Van Hoorick, Van Walleghe, Vercauteren, Vranckx, Wostyn, Anseele, Baccus, Baligand, Blavier, Mme Blume-Grégoire, MM. Bohy, Bonenfant, Borremans, Bracops, Briol, Bruniaut, Burnelle, Buset, Chalmet, Collard, Craeybeckx, De Bruyn, Debunne, Dedoyard, de Fuisseaux, Dejae, De Keulencir, De'attre, Deitene, Demany, Demoulin, De Pauw, De Sweemer, Detiège, De Ville, Dieuonné, Diriken, Dispy (Raymond), Duchesne, Eukelers, Embise, Fayat, Fiévet, Frère, Fromont, Gailly, Gelders, Glineur, Grégoire (Marcel), Mme Grégoire-Cloes, MM. Gruselin, Hens, Herssens, Hoen, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Huysmans, Jacquemotte, Jacques, Juste, Lahaut, Lalmand, Leburton, Major, Marchand, Marteaux, Merlot, Meunier (Marcel), Meysmans, Neuray, Peurquet, Piéard, Rassart, Reul, Rongvaux, Sainte, Samyn, Schevenelé, Sercu, Somerhausen, Soudan, Spaak, Spinoy, Terville, Tielmans et Van Acker (Achille).

Se sont abstenus :

Onthielden zich :

MM. Van Glabbeke, Amelot, Demuyter, Devèze, Janssens (Charles), Joris, Kronacker, Lahaye, Leclercq (Edmond), Lefebvre (René), Leleux, Liebaert, Mundeleer, Muydermans et Rey.

M. le président. — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître les motifs de leur abstention.

M. Devèze. — Je me suis abstenu pour les motifs que j'ai indiqués dans mon discours.

— Les autres membres du groupe libéral déclarent s'être abstenus pour les mêmes motifs.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE. — VERDADING VAN DE KAMER.

De heer voorzitter. — De dagorde is uitgeput. De Kamer gaat uiteen tot latere bijeenroeping.

Nous avons épuisé notre ordre du jour. La Chambre se sépare jusqu'à convocation ultérieure.

— La séance est levée à 18 h. 50 m.

De zitting wordt geheven te 18 u. 50 m.

QUESTION. — VRAAG.

Une question a été remise au bureau par **M. Welter.**

Een vraag werd ter tafel gelegd door den heer **Welter.**

PETITIONS. — VERZOEKSCRIFTEN.

Le bourgmestre de Jemeppe-sur-Meuse transmet, en sa qualité de président du comité local du Rassemblement des Sinistrés de Wallonie, un cahier de revendications approuvé par les membres du groupement précité.

M. Crépin, de Wasmes, secrétaire du comité local de l'Association des Prisonniers politiques, transmet un ordre du jour de son groupement revendiquant la réalisation du statut des prisonniers politiques tel qu'il a été défini par la Confédération nationale des Prisonniers politiques.

De burgemeester van Jemeppe-sur-Meuse maakt, in zijn hoedanigheid van voorzitter van het plaatselijk comité van de Gesteerden van Wallonië, een lijst grieven over door de leden van voornoemde groepeerings goedgekeurd.

De heer Crépin, uit Wasmes, secretaris van het plaatselijk bestuur van den Bond der Politieke Gevangenen, maakt een motie over van zijn groepeerings waarin wordt aangedrongen op een statut van de politieke gevangenen zooals het werd uitgewerkt door het Nationaal Verbond der Politieke Gevangenen.

— Renvoi à la commission des pétitions.

Verwezen naar de commissie voor de verzoekschriften.